



Le Groupe  
**Jean Coutu**  
(PJC) inc.

**RAPPORT ANNUEL**

**2014**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE AUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>2</b>
<b>PROFIL DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>8</b>
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	8
2. DÉFINITIONS .....	8
3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2014, 2013 ET 2012 .....	9
4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2014 ET 2013 .....	13
5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS .....	14
6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC .....	16
7. PLACEMENT DANS RITE AID.....	17
8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....	18
9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN .....	23
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	24
11. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES .....	25
12. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES .....	27
13. MESURE FINANCIÈRE NON RECONNUE SELON LES IFRS .....	29
14. RISQUES ET INCERTITUDES .....	30
15. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	33
16. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES .....	34
17. MISES EN GARDE QUANT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES .....	34
<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS</b> .....	<b>36</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b> .....	<b>37</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS</b>	
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT .....	38
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	39
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	40
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	41
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	42
<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	<b>105</b>

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. Au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société exploite un réseau de 413 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie près de 20 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.



Le Groupe  
**Jean Coutu**  
(PJC) inc.

**MESSAGE AUX ACTIONNAIRES**  
Résultats de l'exercice financier 2014

À nos actionnaires,

Le Groupe Jean Coutu a le plaisir de vous communiquer ses résultats financiers de l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Les produits s'élevaient à 2,733 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2014 comparativement à 2,740 milliards de dollars au cours de l'exercice financier précédent. Cette diminution est attribuable à l'impact déflationniste sur les produits lié à l'augmentation importante du volume des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine ainsi que des réductions du prix des médicaments génériques. Malgré ces faits, le résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA ») affichait une hausse de 11,5 millions de dollars et atteignait 334,5 millions de dollars au cours l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 alors qu'il s'élevait à 323,0 millions de dollars pour l'exercice financier 2013. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, net des éliminations inter-secteur, atteignait 80,4 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 comparativement à 63,4 millions de dollars pour l'exercice financier 2013.

Le résultat net de l'exercice financier 2014 s'élevait à 437,0 millions de dollars (2,12 \$ par action) comparativement à 558,2 millions de dollars (2,57 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2013. La baisse du résultat net s'explique par des gains de 212,7 millions de dollars liés au placement dans Rite Aid constatés au cours l'exercice terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 comparativement à des gains de 348,0 millions de dollars pour l'exercice financier 2013.

Au 1<sup>er</sup> mars 2014, le réseau de pharmacies franchisées PJC Jean Coutu comprenait 413 établissements. Au cours de l'exercice financier 2014, les ventes au détail totales réalisées par le réseau de pharmacies franchisées PJC augmentaient de 0,5 % et celles réalisées sur une base d'établissements comparables diminuaient de 0,1 % comparativement à l'exercice financier 2013.

Le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action, soit une augmentation de 17,6 % par action par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 30 mai 2014 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 16 mai 2014. Au cours de l'exercice financier 2014, en plus de son dividende trimestriel de 0,085 \$ par action, la Société a versé un dividende spécial en espèces de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ».

« Nous sommes satisfaits des résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2014 qui témoignent de la solide performance de notre organisation malgré un environnement très concurrentiel. Notre efficacité à mettre en œuvre notre plan d'affaires, de concert avec nos employés et les pharmaciens propriétaires affiliés au réseau Jean Coutu, a contribué à affirmer notre leadership » a souligné le président et chef de la direction, monsieur François J. Coutu. « Au cours de la prochaine année, nous prévoyons poursuivre l'expansion de notre réseau et l'implantation de stratégies commerciales dynamiques afin d'assurer l'évolution de notre offre et favoriser la croissance des ventes au détail ».

Sincères salutations,

*/s/ François J. Coutu*

François J. Coutu  
Président et chef de la direction

## **PROFIL DE LA SOCIÉTÉ**

Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. (la « Société » ou le « Groupe Jean Coutu ») exerce ses activités au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada, par l'entremise d'établissements franchisés sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté (les « établissements franchisés PJC »). De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, spécialisée dans la fabrication de médicaments génériques.

### **NOTRE MISSION**

Le Groupe Jean Coutu est un leader de l'industrie de la pharmacie au détail en Amérique du Nord dans ses marchés spécifiques. La Société propose à sa clientèle des produits de santé, d'hygiène et de beauté de grande qualité offerts dans un environnement agréable et fonctionnel. Notre force repose sur la réputation de notre réseau de pharmacies affiliées Jean Coutu, nos mises en marché concurrentielles et les services d'encadrement fournis à nos franchisés. Nous avons comme objectifs d'offrir un rendement supérieur à nos actionnaires et des programmes de carrière intéressants pour tous les professionnels et les employés du réseau PJC et du Groupe Jean Coutu.

### **NOTRE OBJECTIF**

Le Groupe Jean Coutu cherche à se démarquer parmi les leaders du commerce de détail canadien en affichant une excellente performance financière et en jouant un rôle dominant dans son secteur d'activités.

### **Profil du réseau d'établissements franchisés**

Le Groupe Jean Coutu est le franchiseur de l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Canada, avec un réseau de 413 établissements franchisés PJC au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Nos activités de franchisage comprennent l'exploitation de deux centres de distribution et la prestation de plusieurs services aux établissements franchisés PJC. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même que d'un programme de marques privées. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leur inventaire. Ils doivent s'approvisionner auprès de nos centres de distribution dans la mesure où les produits y sont disponibles. En se référant aux ventes au détail totales des établissements franchisés PJC, nous leur fournissons environ 94 % de la valeur des produits disponibles dans leurs établissements franchisés PJC, y compris les médicaments d'ordonnance. Même si les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas comptabilisées dans nos revenus, toute augmentation ou diminution de ces ventes a une incidence directe sur notre performance financière, compte tenu des retombées que de telles variations peuvent avoir sur le volume des ventes des centres de distribution et sur le montant des redevances versées par les franchisés.

Les pharmacies affiliées Jean Coutu ont exécuté 86,2 millions d'ordonnances au cours de l'exercice financier 2014, soit en moyenne 4 046 ordonnances par semaine, par établissement. Notre position de chef de file dans le secteur pharmaceutique est attribuable à l'engagement et au professionnalisme de nos pharmaciens propriétaires franchisés, à la qualité des services professionnels prodigués et à la localisation des établissements franchisés PJC.

L'aménagement des établissements franchisés PJC est conçu de façon à offrir à notre clientèle une expérience positive et conviviale. La surface idéale des établissements franchisés PJC Jean Coutu est de 12 000 à 14 000 pieds carrés mais nous concevons des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Dans la section commerciale des établissements de notre réseau, nous offrons quelques produits alimentaires et de dépannage mais nous mettons surtout l'accent sur une gamme variée de produits axés sur la santé et la beauté, de marchandises générales et de produits saisonniers. De plus, 12,2 % des ventes au détail de la section commerciale des établissements franchisés PJC proviennent de la vente de 3 100 produits de marques privées et de marques exclusives. Reconnus pour leur excellent rapport qualité/prix, ces

produits fort populaires contribuent à l'augmentation de nos marges bénéficiaires et de notre achalandage ainsi qu'à la fidélisation de notre clientèle.

Nous offrons également les services de développement de photos numériques et nos clients peuvent avoir accès à des services postaux dans 82 PJC.

### **Réseau PJC – Ventes au détail par pied carré**

Les ventes au détail par pied carré réalisées par le réseau des établissements franchisés PJC pour la période de douze mois se terminant le 1<sup>er</sup> mars 2014 constituent toujours la meilleure performance du marché. Elles ont en effet atteint 1 281 \$ pour cette période malgré une augmentation de la surface de ventes du réseau des établissements franchisés PJC et l'augmentation du volume des ordonnances de médicaments génériques dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs.

Les ventes annuelles de l'établissement franchisé PJC type ont atteint 11,6 millions de dollars en moyenne au cours de l'exercice financier 2014, ce qui en fait un chef de file dans l'industrie nord-américaine de la pharmacie de détail.

## **INITIATIVES STRATÉGIQUES**

### **Expansion et modernisation du réseau**

Au cours de l'exercice financier 2014, nous avons complété plusieurs projets immobiliers dans les marchés que nous desservons. Nous avons poursuivi notre expansion en procédant à l'ouverture de 14 établissements franchisés PJC dont 6 étaient des relocalisations. De plus, 14 établissements franchisés PJC ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement.

Chaque année, nous élaborons de nouveaux planogrammes d'aménagement afin de rehausser l'attrait des surfaces de vente des établissements franchisés PJC et de mettre en valeur nos produits dans des espaces attrayants conçus pour répondre aux besoins des consommateurs.

### **Publicité, commandite et site Internet**

Une importante campagne publicitaire télévisée a été mise en ondes au cours de l'exercice financier 2014. Cette campagne a permis de renforcer la notoriété de la bannière PJC auprès des publics-cibles. De plus, de nombreuses promotions ont été mises de l'avant au cours de cette période, soutenues par des publicités télévisées et radiophoniques et par un programme d'étalage en magasin.

Par ailleurs, afin de maximiser notre présence auprès de nos clients, nous avons agi à titre de partenaire lors de plusieurs événements qui ont eu lieu au cours de l'année. Nous avons également de nouveau mis sur pied notre tournée estivale, le Fabuleux Cirque Jean Coutu. L'équipe a effectué des visites dans plusieurs sites d'attraction familiale au cours desquelles elle a offert aux participants des échantillons de produits en partenariat avec plusieurs fournisseurs, le tout dans une atmosphère festive.

Au cours de l'exercice financier 2014, nous avons poursuivi notre virage numérique amorcé au cours de l'exercice financier précédent en bonifiant notre site internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de notre clientèle et d'optimiser notre présence en ligne. Nous avons également ajouté plusieurs centaines de produits à notre boutique en ligne et nous avons déployé un magasin virtuel pour la période des fêtes dans une station de métro en banlieue de Montréal, province de Québec. Finalement, nous avons mis en ligne notre site mobile et nous avons maximisé notre présence sur les réseaux sociaux afin de mettre davantage de l'avant l'expertise du réseau Jean Coutu et ainsi renforcer la loyauté de nos clients.

### **Ressources humaines**

La Société et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu investissent de manière importante au niveau des ressources humaines dans le but de demeurer le chef de file de la pharmacie au détail.

La Société procure à ses pharmaciens propriétaires les outils nécessaires pour gérer leur entreprise avec succès; ainsi, plus de la moitié de la formation qui leur est adressée est reliée à la gestion des ressources humaines. La formation professionnelle, la satisfaction au travail, le développement ainsi que la rétention des employés sont des éléments cruciaux de notre programme.

Par ailleurs, au cours de l'année, la Société a continué de mettre de l'avant son programme « *Clientitude* », une formation orientée sur l'amélioration continue du service à la clientèle. Nos programmes de formation axés sur la pharmacie et sur la section commerciale sont disponibles par l'entremise de notre lien Intranet grâce à l'équipement informatique disponible dans chacun des établissements franchisés PJC. Les nouveaux employés de même que les employés déjà en place peuvent ainsi acquérir ou rafraîchir, selon le cas, leurs connaissances par le biais des outils et de la technologie qui leur sont fournis.

De plus, la Société entretient des liens privilégiés avec divers établissements scolaires spécialisés en pharmacie en informant les étudiants et les pharmaciens étrangers inscrits au Programme de qualification en pharmacie, des possibilités de carrière dans les pharmacies affiliées Jean Coutu et en leur offrant un soutien financier.

### **Pharmacie de détail la plus admirée au Québec**

Nous sommes très fiers de souligner que le Groupe Jean Coutu a de nouveau été classé au premier rang des pharmacies de détail parmi les entreprises les plus admirées du Québec selon un sondage réalisé par la firme Léger Marketing. Cette position prestigieuse dans le marché québécois démontre notre avance vis-à-vis nos concurrents dans le secteur de la pharmacie. Cette opinion positive est partagée presque unanimement par la population et est attribuable au soin constant que le Groupe Jean Coutu porte à la qualité, au service et aux produits offerts.

### **Engagement social**

Depuis de nombreuses années, le Groupe Jean Coutu pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'il dessert. La Société appuie de manière tangible les organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, notamment les fondations hospitalières, les organismes dédiés à la recherche en santé, les hôpitaux et les facultés de pharmacie. Elle supporte également les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu dans leurs initiatives locales en matière de dons. Le budget annuel consacré aux dons représente environ un pour cent (1 %) des bénéfices avant impôts du Groupe Jean Coutu.

En plus des sommes octroyées à divers organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le Groupe Jean Coutu et les pharmaciens propriétaires affiliés Jean Coutu mettent parfois le réseau d'établissements franchisés à la disposition d'organismes dont les objectifs sont compatibles avec les leurs afin d'amasser des fonds. Une telle initiative peut être prise à l'échelle provinciale ou nationale dans le but de soutenir une cause majeure qui rejoint l'ensemble des communautés où les établissements franchisés PJC sont présents.

### **Services pharmaceutiques**

Un des principaux objectifs du Groupe Jean Coutu consiste à positionner les établissements franchisés PJC comme la destination santé numéro 1 en pharmacie. Plusieurs programmes ont été élaborés au fil des ans afin de nous permettre d'atteindre cet objectif. Notamment, les trousse d'information sur le diabète et les trousse du Défi « *J'arrête, j'y gagne* », qui visent à encourager nos clients à cesser de fumer, sont distribuées en exclusivité dans tous les établissements franchisés PJC depuis quelques années et sont toujours aussi populaires auprès des clients.

Trois nouvelles trousse exclusives ont été introduites au cours de l'exercice financier 2014 : une trousse destinée aux nouvelles mamans, une trousse développée en collaboration avec Migraine Québec et, de concert avec l'Association Québécoise des allergies alimentaires, une trousse d'informations sur les allergies alimentaires. Toutes ces nouveautés ont connu un franc succès.

Par ailleurs, les différents outils de renouvellement d'ordonnances à l'avance, mis à la disposition de nos clients (téléphone, internet, iPhone et renouvellement préautorisé), ont fait l'objet d'une importante campagne de visibilité auprès de la clientèle afin de lui faire connaître les avantages de ces outils qui permettent entre autres de réduire le temps d'attente au laboratoire.

Une de nos principales stratégies réside dans l'amélioration constante de notre technologie. Grâce aux améliorations que nous avons continué à apporter à notre logiciel de soutien pharmaceutique Rx-Pro, nous avons permis aux pharmaciens affiliés Jean Coutu d'être encore plus efficaces dans leur rôle de conseiller puisque cet outil leur permet, entre autres, d'avoir accès à de l'information personnalisée sur nos clients et de les aider à mieux comprendre et respecter leurs ordonnances.

### **Programme de récompense AIR MILES<sup>md</sup>**

Le programme de récompense AIR MILES est le plus important programme de fidélité par coalition au Canada avec plus de 10 millions de foyers actifs, représentant environ les deux tiers de tous les ménages canadiens. Le programme est supporté par l'ensemble des établissements du réseau Jean Coutu.

En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser par le biais d'offensives promotionnelles, le programme de récompense AIR MILES est une source d'information sur nos clients et leurs habitudes d'achat. L'information recueillie nous permet notamment d'ajuster les concepts de magasin et de mieux évaluer le merchandisage et les opportunités commerciales.

Au cours des prochaines années, le Groupe Jean Coutu continuera à maximiser le potentiel du programme AIR MILES pour saisir les opportunités d'affaires liées à chacun des axes stratégiques de l'entreprise.

### **Cosmétiques**

Le réseau Jean Coutu est le leader du secteur des cosmétiques dans les marchés qu'il dessert. Les espaces cosmétiques offrent une sélection complète de lignes cosmétiques, des marques populaires aux marques de prestige, une sélection complète de produits de soins dermo-cosmétiques et plusieurs lignes de soins très spécifiques. Une gamme variée de produits de maquillage et de fragrances est également offerte de même que plusieurs produits exclusifs. Afin de demeurer innovateur et de toujours mieux répondre aux besoins renouvelés des consommateurs, l'offre cosmétique du réseau Jean Coutu est en constante évolution.

Le service à la clientèle et la qualité des conseils offerts par nos cosméticiennes demeurent une priorité. Notre programme de formation continue auprès de nos cosméticiennes est d'ailleurs un des plus exigeants de l'industrie. Il nous permet d'offrir à notre clientèle la meilleure expertise beauté dans le secteur de la pharmacie au détail et des conseils de grande qualité.

Le programme d'expansion et de rénovations des Boutiques Passion Beauté permet de rehausser et de bonifier l'offre cosmétique de façon continue au sein du réseau et d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé de faire des établissements franchisés PJC des établissements voués au bien-être, tout en nous permettant d'accroître nos ventes dans des créneaux où les perspectives de croissance sont fort intéressantes. Ainsi, au cours de l'exercice financier 2014, 5 nouvelles Boutiques Passion Beauté se sont ajoutées à notre réseau, portant leur nombre à 132 au 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **Service photo**

Nous sommes reconnus comme une destination de choix en matière de services photographiques. Nous mettons à la disposition de nos clients des solutions d'accès rapides et facilement accessibles telles que les kiosques libre-service numérique en succursale et un service d'impression de photos en ligne. Par ailleurs, des logiciels de création sont disponibles sur notre site Internet pour la réalisation de différents produits tels que des livres photos, des calendriers, des cartes de souhait, l'impression sur toile (canevas), sur aluminium brossé et sur plexiglass, etc. De plus, de nouveaux services se sont ajoutés : la photo aimantée, le casse-tête et l'impression d'ensemble photo portfolio studio. Au cours de l'exercice financier 2014, le réseau Jean Coutu a maintenu ses parts de marché dans ce créneau et est demeuré le plus important détaillant en traitement de photographies numériques au Québec.

### **Programmes de marques privées et exclusives**

Nous cherchons continuellement à innover et à susciter l'intérêt des consommateurs en introduisant régulièrement de nouveaux produits de marques privées et exclusives. C'est ainsi que plusieurs nouvelles gammes de produits et de nouveaux concepts ont vu le jour au cours de l'année. À titre d'exemple, une nouvelle



gamme de produits PJC vendus aux prix de 1,00 \$, 2,00 \$ et 3,00 \$ a été introduite ainsi que deux nouvelles marques exclusives, iBiz et Virtuoz, dans la catégorie des produits électroniques.

Au cours de l'exercice financier 2014, nous avons introduit plus de 200 nouveaux produits de marques privées et exclusives. Nous avons également revu le design de certaines gammes de produits, générant ainsi un intérêt renouvelé de la part de notre clientèle.

Au cours de la dernière année, nous avons multiplié les offres spéciales et les promotions afin d'augmenter le taux de pénétration de nos marques privées et exclusives et générer ainsi une croissance des ventes appréciable.

### **Pro Doc – fabricant de médicaments génériques**

La Société est également présente dans le secteur de la fabrication de médicaments génériques par le biais de sa filiale Pro Doc qui détient un portfolio d'environ 150 molécules génériques et 325 produits différents.

Les médicaments génériques fournis par Pro Doc sont presque exclusivement vendus au Québec auprès des grossistes tel que le Groupe Jean Coutu, et des pharmaciens sous la marque de commerce « *Pro Doc* », la marque de médicaments génériques la plus vendue au Québec.

### **NOS NOUVELLES INITIATIVES POUR 2015**

*Cette section contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Bien que nous soyons d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, nous ne pouvons garantir qu'elles s'avèreront exactes.*

Au cours de l'exercice financier 2015, nous introduirons plusieurs nouveaux produits de marques privées et exclusives et nous compléterons les gammes de produits existants. Nous continuerons également à assurer l'évolution de notre offre de produits cosmétiques.

Nous prévoyons par ailleurs que les ventes pharmaceutiques, celles des produits reliés à la santé et à la beauté et celles des produits saisonniers poursuivront leur croissance. Nous tenterons d'augmenter nos ventes en apportant un support à notre réseau dans l'implantation de stratégies commerciales efficaces et adaptées aux besoins locaux. La formation de notre personnel sera également un domaine dans lequel nous continuerons d'investir afin d'améliorer l'efficacité des opérations de notre réseau et le maintien de services de grande qualité.

Nous continuerons à promouvoir la bannière PJC par le biais de publicités, de promotions et de commandites et à capitaliser sur notre programme AIR MILES<sup>md</sup> pour fidéliser davantage notre clientèle. Nous favoriserons la mise sur pied de nouvelles promotions afin d'optimiser le potentiel de ce programme et accroître les ventes du réseau.

Notre programme d'expansion et de rénovation du réseau PJC se poursuivra, ce qui devrait également contribuer à augmenter les ventes. Au cours de l'exercice financier 2015, nous prévoyons investir environ 137,4 millions de dollars en dépenses d'immobilisations et en paiements de frais de développement de la bannière. Nous prévoyons ouvrir ou relocaliser 14 établissements et réaliser 32 projets de rénovations et d'agrandissements, pour une superficie de vente totale prévue du réseau de 3 220 000 pieds carrés à la fin de l'exercice financier 2015.

Finalement, la Société consolidera toutes ses activités présentement situées à Longueuil, incluant ses bureaux administratifs et son centre de distribution, à Varennes, sur la rive-sud de Montréal. Les espaces utilisés par les opérations actuelles du Groupe Jean Coutu, situées dans le parc industriel de Longueuil depuis 1976, ne suffisent plus à répondre aux besoins d'un réseau en croissance. Les nouvelles installations, d'une superficie totale de 800 000 pieds carrés, permettront à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées. La construction des nouvelles installations débutera au cours de l'exercice financier 2015. Le projet représente un investissement total de près de 190,0 millions de dollars.

# RAPPORT DE GESTION

## 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tout au long de ce document, les expressions la « Société », le « Groupe Jean Coutu », « nous », « notre » et « nos », désignent, sauf indication contraire, Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et ses filiales. La présente analyse par la direction de la situation financière et de la performance financière devrait être lue en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes complémentaires pour les exercices financiers terminés les 1<sup>er</sup> mars 2014 et 2 mars 2013.

Le Groupe Jean Coutu est une entreprise renommée dans le domaine du commerce de détail en pharmacie au Canada. Au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société exploite un réseau de 413 établissements franchisés, tous situés dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté qui emploie près de 20 000 personnes. De plus, le Groupe Jean Coutu possède Pro Doc Itée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.

Les états financiers de la Société sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») tels qu'ils sont énoncés dans la partie 1 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui intègrent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le 3 mars 2013, la Société a adopté des normes comptables nouvelles et modifiées. Conformément aux dispositions transitoires applicables, les données relatives à l'exercice financier 2013 ont été retraitées pour tenir compte de ces nouvelles normes ou modifications de normes. Ces normes, nouvelles ou modifiées, ont donné lieu à une augmentation des frais financiers de 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 2 mars 2013. Les lecteurs sont invités à consulter la section 12. « Modifications de conventions comptables » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur ces modifications.

Le calendrier des fins de périodes de la Société est basé sur le calendrier de marchandisage 4-5-4 de la National Retail Federation aux États-Unis et l'exercice financier se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1<sup>er</sup> mars. Par conséquent, l'exercice de la Société comprend habituellement 52 semaines mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices se terminant le 1<sup>er</sup> mars 2014 et le 2 mars 2013 comprenaient tous deux 52 semaines. Les trimestres terminés les 1<sup>er</sup> mars 2014 (« T4 - 2014 ») et 2 mars 2013 (« T4 - 2013 ») comprenaient tous deux 13 semaines.

À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## 2. DÉFINITIONS

### Information sectorielle

Jusqu'au 20 avril 2012, la Société comptait trois secteurs opérationnels : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans Rite Aid Corporation (« Rite Aid »), qui était une entreprise associée opérant aux États-Unis. Le 20 avril 2012, suite à la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, le placement dans Rite Aid a cessé d'être un secteur opérationnel. Les lecteurs sont invités à consulter la section 7. « Placement dans Rite Aid » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid. Conséquemment, depuis cette date, la Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc, un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

## Produits - Franchisage

Les produits sont composés des ventes ainsi que des autres produits tirés des activités de franchisage. Les ventes de marchandises aux franchisés PJC, la plupart par l'intermédiaire des centres de distribution de la Société, représentent la majeure partie des produits. Les ventes au détail des établissements franchisés PJC ne sont pas incluses dans les produits de la Société. Par contre, toute variation dans les ventes au détail de ces établissements a une incidence directe sur les produits de la Société puisque les franchisés PJC se procurent la plus grande part de leurs marchandises auprès de ses centres de distribution.

Les autres produits proviennent de redevances versées par les franchisés en fonction d'un pourcentage de leurs ventes au détail, de revenus de location et de revenus pour certains services rendus aux franchisés.

## Produits - Médicaments génériques

Les produits sont composés de la vente de médicaments génériques de la filiale Pro Doc.

### 3. INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2014, 2013 ET 2012

Le tableau ci-dessous présente certaines informations annuelles consolidées auditées pour les exercices financiers terminés les 1<sup>er</sup> mars 2014, 2 mars 2013 et 3 mars 2012.

	Exercice financier		
	2014 52 semaines	2013 52 semaines	2012 <sup>(1)</sup> 53 semaines
<i>(en millions de dollars sauf les données par action)</i>			
	\$	\$	\$
<b>Ventes</b>	<b>2 459,2</b>	2 468,0	2 463,2
<b>Autres produits</b>	<b>274,1</b>	271,5	269,9
<b>Produits <sup>(2)</sup></b>	<b>2 733,3</b>	2 739,5	2 733,1
<b>Marge brute</b>	<b>321,7</b>	299,0	278,9
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>	<b>334,5</b>	323,0	311,2
<b>Frais (revenus) financiers</b>	<b>(1,8)</b>	2,2	1,0
<b>Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid</b>	<b>212,7</b>	82,8	22,0
<b>Gains non réalisés liés au placement dans Rite Aid</b>	<b>-</b>	265,2	-
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>79,5</b>	78,9	71,8
<b>Résultat net</b>	<b>437,0</b>	558,2	230,0
<b>Par action, de base et dilué</b>	<b>2,12</b>	2,57	1,03
<b>Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers <sup>(3)</sup></b>	<b>224,3</b>	211,3	206,1
<b>Par action, de base</b>	<b>1,09</b>	0,97	0,92
<b>Dividende en espèce par action <sup>(4)</sup></b>	<b>0,84</b>	0,28	0,24
	<b>Au 1<sup>er</sup> mars 2014</b>	<b>Au 2 mars 2013</b>	<b>Au 3 mars 2012</b>
	\$	\$	\$
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 164,6</b>	1 392,7	1 072,8
<b>Dette à long terme <sup>(5)</sup></b>	<b>-</b>	-	149,9

(1) Les résultats de l'exercice financier 2012 n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'incidence des modifications apportées à IAS 19 qui ont été appliquées le 3 mars 2013 avec ajustement rétrospectif au 4 mars 2012. Les lecteurs sont invités à consulter la section 12. « Modifications de conventions comptables » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur ces modifications.

(2) Les produits incluent les ventes et les autres produits.

(3) Les lecteurs peuvent se référer à la section 13. « Mesure financière non reconnue selon les IFRS » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur cette mesure.

(4) Les dividendes par action déclarés au cours de l'exercice financier 2014 incluent un dividende spécial de 0,50 \$ par action.

(5) La dette à long terme comprend la portion échéant à court terme.

## COMPARAISON DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES EXERCICES FINANCIERS TERMINÉS LES 1<sup>ER</sup> MARS 2014, 2 MARS 2013 ET 3 MARS 2012

### Modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments

Au cours des trimestres précédents, plusieurs changements ont été apportés à la tarification des médicaments. Tout d'abord, en novembre 2010, le Conseil du médicament du Québec a publié un avis adressé aux fabricants de médicaments génériques concernant les mesures de transition à l'égard du respect du meilleur prix au Canada établies dans le contexte de la baisse du prix des médicaments génériques décrétée en 2010 en Ontario.

Cet avis énonçait les mesures de transition futures pour faciliter l'adaptation des fabricants à ce nouvel environnement réglementaire, incluant les suivantes :

- Du 19 avril 2011 au 19 avril 2012, si le meilleur prix au Canada, pour un produit générique, était égal ou inférieur à 30,0 % du prix de l'innovateur au Québec, on permettait que le prix du produit générique puisse atteindre 30,0 % du prix de l'innovateur;
- Depuis le 20 avril 2012, le prix du produit générique ne peut être supérieur à tout prix de vente consenti aux autres programmes provinciaux d'assurance de médicaments.

Aussi, un règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien a été modifié le 23 mars 2011 par le gouvernement du Québec pour abaisser le taux maximal de l'allocation professionnelle autorisée qui était de 16,5 % d'avril 2011 à avril 2012, à 15,0 % depuis avril 2012.

De plus, un règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments a été modifié en mars 2011 par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, afin d'augmenter le taux maximal de la marge de grossiste en médicaments qui était de 6,25 % du prix de vente garanti du fabricant d'avril 2011 à avril 2012 à 6,5 % depuis avril 2012.

Par ailleurs, en juin 2013, les taux de remboursement de six médicaments génériques sur ordonnance à grand volume ont été considérablement réduits pour l'ensemble des provinces canadiennes. Ces modifications, ainsi que d'autres modifications concernant la tarification des médicaments génériques vendus au Nouveau-Brunswick, ont également eu un impact déflationniste sur les ventes consolidées de la Société.

Ces modifications, ainsi que toute nouvelle annonce qui pourrait être faite, pourraient avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la Société.

### Produits

Les ventes atteignaient 2,459 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 comparativement à 2,468 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, soit une diminution de 0,4 %. Cette diminution est attribuable à l'augmentation importante de la proportion des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine et à l'impact déflationniste des réductions du prix de médicaments génériques. Cette diminution a été partiellement contrebalancée par les ventes additionnelles liées à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC au cours de l'exercice financier 2014.

Au cours de l'exercice financier 2013, les ventes avaient augmenté de 4,8 millions de dollars et atteignaient 2,468 milliards de dollars comparativement à 2,463 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2012. Outre le fait que l'exercice financier 2013 contenait une semaine de moins que l'exercice financier 2012, les ventes ont été grandement affectées par l'impact déflationniste de l'introduction de la version générique de certains médicaments ainsi que par les réductions du prix des médicaments génériques. Toutefois, la solide performance de la Société a permis une bonne croissance au niveau du volume des produits pharmaceutiques vendus ainsi qu'au niveau de la vente des produits commerciaux.

Les autres produits s'établissaient à 274,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014 comparativement à 271,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013 et à 269,9 millions de dollars au

cours de l'exercice financier 2012. L'augmentation de l'exercice financier 2014 est principalement attribuable à la hausse normale des revenus de loyers et des revenus de redevances. L'augmentation de l'exercice financier 2013, atténuée par l'effet de la semaine additionnelle au cours de l'exercice financier 2012, est attribuable à l'augmentation des loyers et autres services liés à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC.

### **Marge brute**

La marge brute de l'exercice financier 2014 s'élevait à 321,7 millions de dollars comparativement à 299,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013, soit une augmentation de 7,6 %. La marge brute avait augmenté de 20,1 millions de dollars ou 7,2 % au cours de l'exercice financier 2013 par rapport à l'exercice financier 2012. Pour l'exercice financier 2014, la marge bénéficiaire brute calculée sur les ventes était de 13,1 % comparativement à 12,1 % au cours de l'exercice financier 2013 et à 11,3 % au cours de l'exercice financier 2012. Ces augmentations de la marge bénéficiaire brute sont attribuables à la marge bénéficiaire additionnelle générée par les opérations du secteur des médicaments génériques et ce en dépit des réductions des prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes. De plus, cette augmentation de la marge bénéficiaire brute est attribuable à la majoration du taux maximal de la marge grossiste en médicaments qui est passée de 6,0 % à 6,25 % en avril 2011 et de 6,25 % à 6,5 % en avril 2012.

### **ROAA**

Le ROAA affichait une augmentation de 11,5 millions de dollars et atteignait 334,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 alors qu'il s'élevait à 323,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du volume des médicaments Pro Doc vendus. Toutefois, la hausse des frais généraux et opérationnels du secteur de franchisage a atténué l'augmentation du ROAA consolidé. Les lecteurs sont invités à consulter la section 4. « Performance des secteurs opérationnels pour les exercices financiers 2014 et 2013 » pour plus de détails sur ces variations. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 12,2 % au cours de l'exercice financier 2014 comparativement à 11,8 % au cours de l'exercice financier 2013.

Au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, le ROAA de la Société avait augmenté de 11,8 millions de dollars et atteignait 323,0 millions de dollars comparativement à 311,2 millions de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 3 mars 2012. Cette augmentation est principalement attribuable à une solide performance opérationnelle des activités de franchisage et du secteur des médicaments génériques, malgré la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 et les réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes. En pourcentage des produits, le ROAA s'établissait à 11,8 % pour l'exercice financier 2013 comparativement à 11,4 % pour l'exercice financier 2012.

### **Frais (revenus) financiers**

Les revenus financiers s'élevaient à 1,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014 comparativement à des frais de 2,2 millions de dollars au cours l'exercice financier 2013 et à des frais de 1,0 million de dollars enregistrés au cours de l'exercice financier 2012. Cette variation est essentiellement attribuable à trois éléments. Suivant la diminution du niveau de la dette à long terme au cours des exercices financiers 2013 et 2014, la charge d'intérêts a diminué, passant de 2,8 millions de dollars en 2012 et 0,7 million de dollars en 2013 et, un revenu d'intérêts de 3,6 millions de dollars a été généré en 2014. D'autre part, les frais financiers incluent la variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes qui a fluctué au cours des années, passant d'une augmentation de 1,9 million de dollars en 2012 à une diminution de 1,1 million de dollars en 2013. Par ailleurs, ces derniers n'ont pas eu d'impact au cours de l'exercice financier 2014 puisqu'ils avaient tous été vendus auparavant. Finalement, l'encaissement de la vente d'actions du placement dans Rite Aid a généré des effets de change défavorables de 1,3 million de dollars pour l'exercice financier 2014 comparativement à 0,4 million de dollars pour l'exercice financier 2013 alors qu'aucun effet de change significatif n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2012 relativement à l'encaissement de la vente d'actions de Rite Aid. Les lecteurs sont invités à consulter la note 8 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les frais financiers.

## Gains liés au placement dans Rite Aid

Les lecteurs sont invités à consulter la section 7. « Placement dans Rite Aid » du présent rapport de gestion pour plus d'information sur les gains liés au placement dans Rite Aid.

### Impôt sur le résultat

La charge d'impôts s'élevait à 79,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014 comparativement à 78,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013 et 71,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2012. Les taux d'impôts effectifs ont considérablement varié au cours des trois derniers exercices financiers (15,4 % en 2014, 12,4 % en 2013 et 23,8 % en 2012). Ceci s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, aucun actif d'impôts différé n'a été enregistré relativement à la différence entre les valeurs comptables et fiscales du placement dans Rite Aid. Conséquemment, aucun impôt n'a été constaté aux résultats consolidés relativement aux gains liés au placement dans Rite Aid au cours des exercices financiers 2012 à 2014. D'autre part, au cours des exercices financiers terminés les 1<sup>er</sup> mars 2014 et 3 mars 2012, des montants de 3,2 millions de dollars et de 8,1 millions de dollars de provisions fiscales, respectivement, ont été renversés en résultat net en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'opposition aux audits fiscaux ainsi qu'en fonction de la jurisprudence pertinente. Finalement, la baisse du taux d'imposition statutaire fédéral a légèrement contribué à la baisse du taux d'impôt effectif pour les exercices financiers 2013 et 2012.

### Résultat net

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 s'élevait à 437,0 millions de dollars (2,12 \$ par action) comparativement à 558,2 millions de dollars (2,57 \$ par action) pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013. La diminution est principalement attribuable à la variation des gains liés au placement dans Rite Aid qui s'élevaient à 212,7 millions de dollars en 2014 et à 348,0 millions de dollars en 2013.

Le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers s'élevait à 224,3 millions de dollars (1,09 \$ par action) pour l'exercice financier 2014 comparativement à 211,3 millions de dollars (0,97 \$ par action) pour l'exercice financier 2013. Cette augmentation de 13,0 millions de dollars est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle du secteur des médicaments génériques.

Les lecteurs sont référés à la section 13 « Mesure financière non reconnue selon les IFRS » du présent rapport de gestion pour plus de détails sur le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers.

Le résultat net pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013 s'élevait à 558,2 millions de dollars (2,57 \$ par action) comparativement à 230,0 millions de dollars (1,03 \$ par action) pour l'exercice financier terminé le 3 mars 2012. L'augmentation est principalement attribuable à la variation des gains liés au placement dans Rite Aid qui valaient 348,0 millions de dollars en 2013 et 22,0 millions de dollars en 2012.

Le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers s'élevait à 211,3 millions de dollars (0,97 \$ par action) pour l'exercice financier 2013 comparativement à 206,1 millions de dollars (0,92 \$ par action) pour l'exercice financier 2012. Les efforts soutenus de la Société ainsi que l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC ont contribué à la croissance du résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers, malgré l'effet de la semaine additionnelle de l'exercice financier 2012 et les diverses baisses de prix des médicaments génériques survenues au cours de l'exercice financier 2013. Par ailleurs, le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers de l'exercice financier 2012 inclut un gain non récurrent de 8,1 millions de dollars représentant un renversement de provisions fiscales suivant l'avancement des processus d'audits fiscaux et d'oppositions aux audits fiscaux alors en cours.

#### 4. PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2014 ET 2013

La Société évalue la performance des secteurs de franchisage et de médicaments génériques en se basant sur le ROAA. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur d'échange. Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles relatives aux secteurs opérationnels de la Société.

##### INFORMATIONS FINANCIÈRES SECTORIELLES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2014 ET 2013

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier	
	2014	2013
	\$	\$
<b>Produits <sup>(1)</sup></b>		
Franchisage	2 730,7	2 736,0
Médicaments génériques	160,0	154,2
Ventes inter-secteurs	(157,4)	(150,7)
	<b>2 733,3</b>	<b>2 739,5</b>
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>		
Franchisage	254,1	259,6
Médicaments génériques	89,4	73,1
Éliminations inter-secteurs	(9,0)	(9,7)
	<b>334,5</b>	<b>323,0</b>

<sup>(1)</sup> Les produits incluent les ventes et les autres produits.

##### Produits – secteur franchisage

Les produits de franchisage atteignaient 2,731 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 comparativement à 2,736 milliards de dollars au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, soit une diminution de 0,2 %. Les ventes ont été grandement affectées par l'impact déflationniste de l'introduction de la version générique de certains médicaments ainsi que par les réductions du prix des médicaments génériques partiellement contrebalancées par l'expansion du réseau des établissements franchisés au cours de l'exercice financier 2014.

##### Produits – secteur médicaments génériques

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteur, atteignaient 187,3 millions de dollars pour l'exercice financier 2014 comparativement à 161,0 millions de dollars pour l'exercice financier précédent.

##### ROAA – secteur franchisage

Au cours de l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014, le ROAA du secteur du franchisage affichait une diminution de 5,5 millions de dollars et atteignait 254,1 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 259,6 millions de dollars pour l'exercice financier 2013. Cette diminution est attribuable à la hausse des frais généraux et opérationnels qui s'explique principalement par l'augmentation des charges salariales liées à la croissance du volume d'expéditions des centres de distribution. Également, l'augmentation de la cote boursière de la Société a contribué à l'accroissement de la charge des instruments de paiements fondés sur des actions pour l'exercice financier 2014.

##### ROAA – secteur médicaments génériques

Au cours de l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014, la contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteur, affichait une augmentation de 17,0 millions de dollars et atteignait 80,4 millions de dollars alors qu'il s'élevait à 63,4 millions de dollars pour l'exercice financier 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle du secteur des médicaments génériques. La

contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses ventes brutes, nette des éliminations inter-secteur, atteignait 42,9 % pour l'exercice financier 2014 comparativement à 39,4 % pour l'exercice financier 2013.

## 5. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

### INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES – NON AUDITÉES

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières et certains résultats des opérations pour les trimestres terminés les 1<sup>er</sup> mars 2014 et 2 mars 2013.

<i>(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)</i>	Trimestre	
	T4 - 2014	T4 - 2013
	\$	\$
<b>Ventes</b>	<b>615,7</b>	613,3
<b>Autres produits</b>	<b>69,7</b>	69,4
<b>Produits <sup>(1)</sup></b>	<b>685,4</b>	682,7
<b>Marge brute</b>	<b>80,3</b>	76,8
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>	<b>87,5</b>	81,6
<b>Frais (revenus) financiers</b>	-	0,1
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>21,4</b>	19,8
<b>Résultat net</b>	<b>57,7</b>	53,5
<b>Par action, de base et dilué</b>	<b>0,30</b>	0,25

<sup>(1)</sup> Les produits incluent les ventes et les autres produits.

#### Produits

Les ventes atteignaient 615,7 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 comparativement à 613,3 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 2 mars 2013, soit une augmentation de 0,4 %. Cette augmentation est attribuable à la croissance générale du marché et à l'expansion du réseau des établissements franchisés PJC malgré l'impact déflationniste des réductions du prix de médicaments génériques et à l'augmentation importante de la proportion des ordonnances de médicaments génériques par rapport aux médicaments d'origine.

Les ventes brutes de médicaments Pro Doc, nettes des éliminations inter-secteur, atteignaient 49,1 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 comparativement à 43,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 2 mars 2013, une augmentation de 12,9 %.

Les autres produits s'établissaient à 69,7 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 comparativement à 69,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse normale des revenus de loyers.

#### Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 s'élevait à 80,3 millions de dollars comparativement à 76,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier précédent, soit une augmentation de 4,6 %. Pour le trimestre terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014, la marge brute, calculée sur les ventes, était de 13,0 % comparativement à 12,5 % pour la période correspondante de l'exercice financier précédent. Cette croissance est attribuable à l'augmentation du volume de vente de médicaments génériques Pro Doc.

#### ROAA - consolidé

En pourcentage des produits, le ROAA consolidé s'établissait à 12,8 % au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 comparativement à 12,0 % pour le même trimestre de l'exercice financier précédent. La



Société a réussi à augmenter le ROAA en pourcentage des produits, entre autres, grâce aux éléments ayant affecté la marge brute mentionnés ci-haut. L'analyse par secteur est présentée ci-après.

### **ROAA - secteur franchisage**

Le ROAA du secteur du franchisage affichait une augmentation de 0,2 million de dollars et atteignait 65,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 alors qu'il s'élevait à 64,9 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice financier 2013. Cette augmentation est attribuable à la négociation d'un crédit rétroactif de certains coûts de publicité enregistrés en réduction des frais généraux et opérationnels au cours du trimestre terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 et à l'expansion du réseau des établissements franchisés. Également, l'augmentation de la cote boursière de la Société a contribué à l'accroissement de la charge des instruments de paiements fondés sur des actions pour le trimestre terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **ROAA - secteur médicaments génériques**

La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé, nette des éliminations inter-secteur, affichait une hausse de 5,7 millions de dollars et atteignait 22,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 alors qu'il s'élevait à 16,7 millions de dollars pour le même trimestre de l'exercice financier 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du volume des médicaments Pro Doc vendus. La contribution de Pro Doc au ROAA consolidé en pourcentage de ses ventes brutes, nette des éliminations inter-secteur, atteignait 45,6 % pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 comparativement à 38,4 % pour la même période de l'exercice financier précédent.

### **Frais (revenus) financiers**

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014, il n'y a pas eu de frais (revenus) financiers comparativement à des frais financiers de 0,1 million de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013.

### **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôts s'élevait à 21,4 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 comparativement à 19,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013. Ceci correspond à un taux d'impôt effectif de 27,1 % pour le trimestre terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 et à un taux effectif de 27,0 % pour la même période de l'exercice précédent.

### **Résultat net**

Le résultat net réalisé au cours du trimestre terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 s'élevait à 57,7 millions de dollars (0,30 \$ par action) comparativement à 53,5 millions de dollars (0,25 \$ par action) au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier 2013. L'augmentation du résultat net est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle du secteur des médicaments génériques.

Le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers correspondait au résultat net de la Société pour le quatrième trimestre de l'exercice financier 2014 ainsi que pour le quatrième trimestre de l'exercice financier précédent.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES CHOISIES – NON AUDITÉES

<i>(non auditées, en millions de dollars sauf les données par action)</i>	Trimestres							
	T4-2014	T3-2014	T2-2014	T1-2014	T4-2013	T3-2013	T2-2013	T1-2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>								
Franchisage	684,8	711,2	652,7	682,0	682,5	715,7	657,4	680,4
Médicaments génériques	41,8	44,2	40,9	33,1	44,6	42,1	33,5	34,0
Ventes inter-secteurs	(41,2)	(42,9)	(39,8)	(33,5)	(44,4)	(41,2)	(32,2)	(32,9)
	685,4	712,5	653,8	681,6	682,7	716,6	658,7	681,5
<b>Résultat opérationnel avant amortissements (« ROAA »)</b>								
Franchisage	65,1	66,4	58,2	64,4	64,9	69,0	61,5	64,2
Médicaments génériques	23,2	26,6	25,1	14,5	21,7	19,7	15,7	16,0
Éliminations inter-secteurs	(0,8)	(5,0)	(6,1)	2,9	(5,0)	(3,6)	(0,3)	(0,8)
	87,5	88,0	77,2	81,8	81,6	85,1	76,9	79,4
<b>Résultat net</b>	57,7	62,5	208,2	108,6	53,5	56,2	51,2	397,3
Par action, de base	0,30	0,30	0,99	0,51	0,25	0,26	0,23	1,81

Au cours des derniers trimestres, les produits de la Société pour chacun des trimestres comparables sont en légère augmentation ou en faible diminution. Ceci est principalement attribuable à l'impact déflationniste qu'a eu l'introduction de la version générique de certains médicaments, aux réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes ainsi qu'à l'augmentation du volume de médicaments génériques vendus par rapport au volume de médicaments innovateurs vendus.

De manière générale, il y a eu une progression du ROAA consolidé de la Société pour chacun des trimestres comparables présentés ci-haut qui est principalement attribuable à la solide performance opérationnelle de Pro Doc.

Le résultat net de T2-2014 de la Société incluait un gain lié au placement dans Rite Aid de 158,3 millions de dollars comparativement à aucun gain lié au placement de Rite Aid pour T2-2013. Le résultat net de T1-2014 de la Société incluait un gain lié au placement dans Rite Aid de 54,4 millions de dollars comparativement à des gains liés au placement de Rite Aid de 348,0 millions de dollars pour T1-2013. Les lecteurs sont invités à consulter la section 7. « Placement dans Rite Aid » du présent rapport de gestion pour plus d'informations sur ces gains.

Le résultat net de T3-2014 de la Société incluait un renversement de provisions fiscales de 3,2 millions de dollars.

## 6. INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANCHISÉS PJC

Dans le cadre de ses activités du secteur opérationnel de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Il s'agit notamment des services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle et de systèmes d'information, de même qu'un programme de marques maison. Les franchisés PJC assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. Ils doivent s'approvisionner auprès des centres de distribution de la Société dans la mesure où les produits commandés y sont disponibles. Les résultats financiers des établissements franchisés PJC ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société.

## Développement du réseau d'établissements franchisés PJC

Au 1<sup>er</sup> mars 2014, le réseau PJC comptait 413 établissements alors qu'il en comptait 407 au 2 mars 2013. Au 1<sup>er</sup> mars 2014, la superficie de vente du réseau PJC totalisait 3 096 000 pieds carrés comparativement à 3 040 000 pieds carrés au 2 mars 2013.

Au cours de l'exercice terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014, 14 établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont six relocalisations et il y a eu fermeture de deux établissements comparativement à 16 ouvertures dont six relocalisations ainsi que la fermeture de deux établissements au cours de l'exercice financier précédent.

### PERFORMANCE DU RÉSEAU

<i>(non audité)</i>	Trimestre		Exercice financier	
	T4-2014	T4-2013	2014	2013
<b>Ventes au détail</b> <i>(en millions de dollars)</i>	<b>1 057,2 \$</b>	1 047,8 \$	<b>4 059,9 \$</b>	4 040,3 \$
<b>Ventes au détail au pied carré</b> <i>(en dollars)</i> <sup>(1)</sup>	<b>1 281 \$</b>	1 302 \$		
<b>Ventes au détail par section</b> <i>(en %)</i>				
Section pharmaceutique — médicaments d'ordonnance	<b>61,1 %</b>	61,3 %	<b>62,8 %</b>	63,0 %
Section commerciale — médicaments en vente libre	<b>9,3 %</b>	9,5 %	<b>8,9 %</b>	8,9 %
Section commerciale — marchandise générale	<b>29,6 %</b>	29,2 %	<b>28,3 %</b>	28,1 %
<b>Croissance des ventes au détail</b> <i>(en %)</i>				
<b>Ensemble des établissements</b>				
Total	<b>0,9 %</b>	1,4 %	<b>0,5 %</b>	2,9 %
Section pharmaceutique	<b>0,6 %</b>	0,9 %	<b>0,1 %</b>	3,2 %
Section commerciale <sup>(2)</sup>	<b>0,5 %</b>	2,2 %	<b>0,7 %</b>	2,3 %
<b>Établissements comparables</b> <sup>(3)</sup>				
Total	<b>0,2 %</b>	0,5 %	<b>(0,1) %</b>	2,0 %
Section pharmaceutique	<b>(0,1) %</b>	(0,1) %	<b>(0,5) %</b>	2,2 %
Section commerciale <sup>(2)</sup>	<b>(0,2) %</b>	1,3 %	<b>0,1 %</b>	1,5 %
<b>Croissance du nombre de prescriptions</b> <i>(en %)</i>				
Ensemble des établissements	<b>4,3 %</b>	5,4 %	<b>4,7 %</b>	5,8 %
Établissements comparables <sup>(3)</sup>	<b>3,9 %</b>	4,1 %	<b>4,1 %</b>	4,7 %

<sup>(1)</sup> Les ventes des 12 derniers mois des établissements sont divisées par la moyenne pondérée de pieds carrés pour cette période.

<sup>(2)</sup> Les ventes de la section commerciale excluent les ventes de services qui sont incluses dans le total de la croissance des ventes au détail.

<sup>(3)</sup> Un établissement comparable est un établissement qui a été en opération tout au long de l'exercice financier courant ainsi que tout au long de l'exercice financier précédent.

Au cours de l'exercice financier 2014, sur une base d'établissements comparables, les ventes au détail du réseau PJC ont diminué de 0,1 %, celles de la section pharmaceutique ont diminué de 0,5 % alors que celles de la section commerciale augmentaient de 0,1 % par rapport à l'an dernier. Toujours au cours de l'exercice financier 2014, les ventes de médicaments en vente libre, qui représentaient 8,9 % des ventes au détail totales, ont augmenté de 0,6 % alors qu'elles avaient augmenté de 2,9 % au cours de l'exercice financier précédent.

Les médicaments génériques ont atteint une proportion de 66,8 % des ordonnances durant l'exercice financier 2014 alors qu'ils représentaient 61,2 % des ordonnances au cours de l'exercice financier précédent. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques, dont les prix de vente sont inférieurs à ceux des produits innovateurs, a eu un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique. Au cours de l'exercice financier 2014, l'introduction de nouveaux médicaments génériques a réduit la croissance des ventes au détail de la section pharmaceutique de 1,9 % et les réductions de prix des médicaments génériques décrétées par les autorités compétentes ont réduit la croissance de ces ventes de 1,0 %.

## 7. PLACEMENT DANS RITE AID

Le tableau suivant indique le pourcentage de participation de la Société dans les actions ordinaires et en circulation de Rite Aid à la date de clôture des derniers trimestres.

	Depuis le 18 juillet 2013	1 <sup>er</sup> juin 2013	2 mars 2013	1 <sup>er</sup> décembre 2012	1 <sup>er</sup> septembre 2012	2 juin 2012	3 mars 2012
	%	%	%	%	%	%	%
Participation de la Société dans Rite Aid	-	11,6	19,7	19,7	19,7	19,8	26,1

### **Exercice financier 2013**

Conformément aux dispositions du *Rule 144 under the U.S. Securities Act of 1933*, la Société a déposé le 17 avril 2012, un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 56 000 000 des 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid qu'elle détenait à cette date. Le 20 avril 2012, la Société a complété la vente de ces 56 000 000 d'actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 1,51 dollar américain par action pour une considération de 82,8 millions de dollars (83,6 millions de dollars américains), déduction faite des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 82,8 millions de dollars a été enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société au cours de l'exercice financier 2013 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

Le 20 avril 2012, suite à la vente des 56 000 000 d'actions de Rite Aid, la participation de la Société dans les actions ordinaires et en circulation de Rite Aid a diminué à 19,85 % (26,1 % au 3 mars 2012) et, tel que prévu par la convention d'actionnaires entre la Société et Rite Aid, le nombre de représentants de la Société siégeant au conseil d'administration de Rite Aid est passé de trois à deux membres et la Société a perdu son siège au Comité exécutif de Rite Aid. La Société a conclu que ceci entraînait une perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, et, en vertu des IFRS, modifiait la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, a été, par la suite, considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Ce changement a entraîné la constatation d'un gain hors trésorerie de 265,2 millions de dollars (267,6 millions de dollars américains) à l'état consolidé du résultat de la Société au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013, ce qui correspondait à la juste valeur des 178 401 162 actions ordinaires détenues par la Société au moment de sa perte d'influence notable. Les fluctuations subséquentes de la juste valeur du placement dans Rite Aid ont été constatées à l'état consolidé du résultat global de la Société. Conséquemment, pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a enregistré un gain de valeur de 40,8 millions de dollars dans l'état consolidé du résultat global. Au 2 mars 2013, la Société détenait toujours 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid (une participation de 19,7%) et la juste valeur du placement était de 306,0 millions de dollars.

### **Exercice financier 2014**

Au cours de l'exercice financier 2014, toujours conformément aux dispositions du *Rule 144 under the U.S. Securities Act of 1933*, la Société a vendu ses actions restantes de Rite Aid, soit 178 401 162 actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 2,60 dollars américains par action pour une considération nette de 477,9 millions de dollars (461,4 millions de dollars américains). Par conséquent, un gain de 212,7 millions de dollars (incluant un effet de change cumulé favorable de 17,2 millions de dollars) a été reclassé de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat de la Société au cours de l'exercice financier 2014. Conséquemment, au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société ne détenait plus d'action de Rite Aid. Les gains de valeur du placement dans Rite Aid constatés à l'état consolidé du résultat global de la Société pour l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 totalisaient 171,9 millions de dollars.

## **8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

### **SITUATION DE TRÉSORERIE**

Les flux de trésorerie de la Société sont générés par : i) la vente de marchandises ainsi que la location d'établissements aux franchisés PJC, ii) les redevances versées par les franchisés PJC et iii) la location de propriétés immobilières à des tiers, autres que les franchisés. Les flux de trésorerie sont utilisés pour : i) l'achat de produits aux fins de revente et pour le paiement de services, ii) le financement des coûts opérationnels, iii) l'acquisition de propriétés immobilières, iv) le financement des dépenses en immobilisations corporelles liées à

la rénovation des établissements, à l'ouverture de nouveaux établissements et au remplacement de certains équipements et v) le service de la dette. En général, la Société a financé les dépenses en immobilisations corporelles et les besoins en matière de fonds de roulement au moyen des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

#### INFORMATIONS CONSOLIDÉES CHOISIES SUR LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente des informations choisies provenant des flux de trésorerie consolidés audités pour les exercices financiers terminés les 1<sup>er</sup> mars 2014 et 2 mars 2013.

<i>(en millions de dollars)</i>	Exercice financier	
	2014	2013
	\$	\$
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	284,4	223,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	424,0	66,0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(632,5)	(286,4)

#### COMPARAISON DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES 1<sup>ER</sup> MARS 2014 ET 2 MARS 2013

##### Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles s'élevaient à 284,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014, alors qu'ils s'élevaient à 223,8 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013. Cette augmentation de 60,6 millions de dollars est essentiellement attribuable à la diminution des impôts payés au cours de l'exercice financier 2014 liée à l'économie d'impôt exigible de 53,6 millions de dollars découlant d'une déduction fiscale reçue d'une société sous contrôle commun décrite à la section 10. « Transactions entre parties liées ». L'augmentation des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est aussi attribuable au fait que les stocks ont été sensiblement stables au cours de l'exercice financier 2014, alors qu'ils avaient augmenté de 23,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013. Les lecteurs peuvent se référer à la note 31 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société pour l'énumération des variations nettes des éléments hors caisse de l'actif et du passif.

##### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement au cours de l'exercice financier 2014 s'élevaient à 424,0 millions de dollars, comparativement à 66,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013. Ceci s'explique, entre autres, par le fait qu'au cours de l'exercice financier 2014, la Société a vendu 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 477,9 millions de dollars, nette des frais de transactions, comparativement à la vente de 56 000 000 d'actions de Rite Aid au cours de l'exercice financier 2013 moyennant une considération totale de 82,8 millions de dollars, nette des frais de transactions. Au cours de l'exercice financier 2014, 31,8 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 18,0 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles, alors qu'au cours de l'exercice financier 2013, 20,9 millions de dollars ont été utilisés pour acquérir des immobilisations corporelles et 16,1 millions de dollars pour des immobilisations incorporelles. Au cours de l'exercice financier 2014, 14 établissements du réseau de franchisés PJC ont ouvert leurs portes, dont six relocalisations. De plus, 14 établissements ont fait l'objet d'importantes rénovations ou d'un agrandissement. Au cours de l'exercice financier 2013, la Société a encaissé 17,9 millions de dollars suite à la vente de ses papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs.

##### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement s'élevaient à 632,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014, comparativement à 286,4 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2013. Au cours de l'exercice financier 2014, un montant de 480,5 millions de dollars a été utilisé pour racheter des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et pour l'achat d'actions autodétenues, comparativement à 81,0 millions de dollars durant l'exercice financier 2013. Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a versé un dividende spécial de 0,50 \$ ainsi qu'un dividende trimestriel de 0,085 \$ par action à droit de vote subalterne

catégorie « A » et par action catégorie « B ». Ces dividendes totalisent 164,9 millions de dollars (dividende total de 0,84 \$ par action). Au cours de l'exercice financier 2013 la Société avait versé un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » pour un total de 60,8 millions de dollars (dividende total de 0,28 \$ par action). D'autre part, au cours de l'exercice financier 2013, 149,8 millions de dollars avaient été utilisés pour rembourser la facilité de crédit renouvelable de la Société alors que cette dernière a été inutilisée tout au long de l'exercice financier 2014 (à l'exception de 0,4 million de dollars en lettres de crédit).

#### **PAPIERS COMMERCIAUX DE TIERS ADOSSÉS À DES ACTIFS (« PCAA »)**

Le 24 juillet 2012, la Société a vendu la totalité de ses PCAA pour une contrepartie totale de 17,8 millions de dollars. La valeur nominale de ces PCAA s'élevait à 23,4 millions de dollars. Puisque les PCAA étaient comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net consolidé, une perte de valeur de ces billets de 1,1 million de dollars a été constatée au cours de l'exercice financier terminé le 2 mars 2013. La Société ne possédait pas de PCAA au cours de l'exercice financier 2014.

#### **PLACEMENT DANS UNE COENTREPRISE**

Le 30 novembre 2012, la Société a acquis une participation de 50,0 % dans Le Groupe Médecus Inc., une entreprise spécialisée dans les orthèses et prothèses. Ce placement est constaté à titre de coentreprise représentant une entité contrôlée conjointement et est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au cours de l'exercice financier 2014, suite aux transactions entre Le Groupe Médecus Inc., Oxybec et Savard Ortho Confort Inc., la participation de la Société dans Le Groupe Médecus Inc. est passée de 50,0 % à 42,3 % tout en demeurant une coentreprise.

#### **DETTE À LONG TERME**

Au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société était engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2018, d'un montant de 500,0 millions de dollars. Le taux d'intérêts applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,0 % au 1<sup>er</sup> mars 2014 de même qu'au 2 mars 2013) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 2,07 % au 1<sup>er</sup> mars 2014 ainsi qu'au 2 mars 2013). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Au 1<sup>er</sup> mars 2014 et au 2 mars 2013, cette facilité de crédit était inutilisée à l'exception de 0,4 et 0,3 million de dollars en lettres de crédit, respectivement.

En plus de cette facilité de crédit renouvelable pour financer ses projets, la Société dispose de flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles. La Société n'anticipe aucun risque de liquidité. Au 1<sup>er</sup> mars 2014, tous ses engagements bancaires étaient respectés.

#### **CAPITAL-ACTIONS**

##### **Offre publique de rachat d'actions importante**

Le 8 octobre 2013, la Société a annoncé une offre de rachat à des fins d'annulation d'un nombre maximum de 22 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société au prix de 18,50 \$ par action (l'« Offre »). Au cours de cette Offre, ayant pris fin le 14 novembre 2013, un total de 25 448 246 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été déposées incluant 21 000 000 d'actions de la Fondation Marcelle et Jean Coutu, une fiducie contrôlée par M. Jean Coutu et sa famille. Puisque le nombre global d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » déposées en réponse à l'offre a été supérieur à 22 000 000 d'actions, les actions ont été rachetées selon un facteur de réduction proportionnelle de 86,45 % résultant au rachat et à l'annulation de 18 154 490 actions de la Fondation Marcelle et Jean Coutu et 3 845 510 actions des autres actionnaires déposants. En vertu de l'Offre, la Société a donc procédé au rachat de 22 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action pour une considération totale, incluant les frais, de 407,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014. Un montant de 299,8 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, a été inscrit dans les résultats non distribués pour l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014.

## **Rachat dans le cours normal des activités**

Le 1<sup>er</sup> mai 2013, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 8 917 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2014. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto (le « TSX ») et conformément aux exigences de cette dernière. Ce programme de rachat dans le cours normal des activités, qui avait été suspendu suite à l'annonce de l'offre publique de rachat d'actions importante, a repris son cours le 25 novembre 2013 conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Au cours de l'exercice terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société a procédé au rachat et à l'annulation de 4 019 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en vertu de ce programme de rachat dans le cours normal des activités.

Le 3 mai 2012, la Société avait annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 9 398 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2013. Pendant la durée de ce programme de rachat dans le cours normal des activités, 5 510 700 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes du TSX et conformément aux exigences de cette dernière. De ces actions, 74 300 actions ont été rachetées au cours de l'exercice financier 2014.

Pour les exercices terminés les 1<sup>er</sup> mars 2014 et 2 mars 2013, la Société a procédé au rachat dans le cours normal des activités de 4 093 000 et 5 436 400 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à des prix moyens de 17,17 \$ et 15,02 \$ par action moyennant des considérations totales, incluant les frais, de 70,3 millions de dollars et de 81,7 millions de dollars, respectivement. Des montants de 48,6 millions de dollars et de 52,6 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur aux livres des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 1<sup>er</sup> mars 2014 et le 2 mars 2013, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014 ont été annulées au cours de cette même période. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 117 000 actions qui ont été annulées après le 2 mars 2013.

Le 29 avril 2014, le conseil d'administration a approuvé un avis d'intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois. Les actions seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière.

## **Exercice d'un privilège d'échange**

Le 14 août 2013, la Société a émis 10 385 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 10 385 000 actions catégorie « B » contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A », à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour chaque action catégorie « B » ainsi échangée.

## **Options d'achat d'actions**

Pour l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014, 1 013 854 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions comparativement à 573 069 actions émises suite à la levée d'options d'achat d'actions pour l'exercice financier terminé le 2 mars 2013.

À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 10 juillet 2012, les actionnaires ont approuvé une modification au régime d'options d'achat d'actions pour augmenter de 2 000 000 le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » autorisées pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le portant ainsi à 10 000 000 d'actions.

Afin de pouvoir refléter la perte de valeur des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value d'actions (« DPVA ») en circulation à la suite de la déclaration du dividende spécial d'un montant de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B », le conseil d'administration a déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Société de rajuster le prix d'exercice des options d'achat d'actions et des DPVA émis

et en circulation à la date de clôture des registres aux fins du dividende spécial. Le montant du rajustement prévu est égal au moindre du montant du dividende déclaré par action et de la différence entre le cours moyen pondéré des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » pour la période de cinq jours se terminant immédiatement avant la date ex-distribution et le cours moyen pondéré de l'action pour la période de cinq jours commençant à la date ex-distribution. Conséquemment, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui aura lieu le 8 juillet 2014, les actionnaires seront invités à confirmer ce rajustement afin de réduire de 0,17 \$ le prix d'exercice des options d'achat d'actions et des DPVA émis et en circulation en date du 25 novembre 2013.

### Actions émises et en circulation

Le tableau suivant indique le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (TSX:PJC.A) ainsi que le nombre d'actions catégorie « B » émises et en circulation.

Au 25 avril 2014, il y avait 0,6 million d'options d'achat d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation (1,5 million au 12 avril 2013).

<i>(nombre d'actions, en millions)</i>	Au 25 avril 2014	Au 1 <sup>er</sup> mars 2014	Au 2 mars 2013
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »	85,2	85,2	100,0
Actions catégorie « B »	104,0	104,0	114,4
Actions émises	189,2	189,2	214,4
Actions autodétenues	0,2	0,2	0,1
Actions en circulation	189,0	189,0	214,3

### Dividendes

Au cours de l'exercice financier 2014, en plus de son dividende trimestriel de 0,085 \$ par action, la Société a versé un dividende spécial en espèces de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ». La Société a ainsi versé un total de 164,9 millions de dollars en dividendes (dividende total de 0,84 \$ par action) au cours de l'exercice financier 2014. Au cours de l'exercice financier 2013, la Société avait déclaré un dividende trimestriel de 0,07 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » pour un déboursé total de 60,8 millions de dollars.

Le 29 avril 2014, le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action, soit une augmentation de 17,6 % par action par rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 30 mai 2014 à tous les porteurs d'actions à droits de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société au 16 mai 2014. Ce dividende trimestriel ramené sur une base annualisée s'élève à 0,40 \$ par action.

### OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société loue une partie importante de ses immeubles au moyen de contrats de location simple traditionnels. En général, les baux détenus par la Société se rapportant aux propriétés immobilières ont une échéance initiale de 10 à 15 ans et comportent des options de renouvellement.

Les lecteurs peuvent obtenir plus d'informations en consultant la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société.

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ». Le tableau ci-après illustre les principales obligations contractuelles en espèces, en date du 1<sup>er</sup> mars 2014, pour les exercices financiers indiqués, en vertu de nos contrats de dette à long terme, de nos contrats de location à long terme, de nos ententes de service et de nos immobilisations corporelles.



<i>(non auditées, en millions de dollars)</i>	Exercice financier				Total
	2015	2016-2017	2018-2019	2020 et après	
	\$	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Obligations en vertu de contrats de location simple <sup>(2)</sup>	45,3	96,4	88,6	246,3	476,6
Obligations d'achat <sup>(3)</sup>	14,9	2,5	1,1	0,4	18,9
<b>Total</b>	<b>60,2</b>	<b>98,9</b>	<b>89,7</b>	<b>246,7</b>	<b>495,5</b>

<sup>(1)</sup> La dette à long terme étant inutilisée au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société n'a aucune obligation en espèce à cette date.

<sup>(2)</sup> Les obligations en vertu des contrats de location simple sont constituées des paiements minimums futurs non résiliables et excluent l'encasement découlant des contrats de sous-location simple pour les immeubles. Les lecteurs sont invités à consulter la note 27 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

<sup>(3)</sup> Les obligations d'achat comprennent les paiements minimums exigibles qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles au 1<sup>er</sup> mars 2014 et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Elles sont constituées principalement d'engagements relatifs aux ententes de services et à nos immobilisations corporelles. Comme les obligations d'achat reflètent la situation du marché au moment où elles ont été contractées, elles pourraient ne pas être représentatives des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de rémunération du personnel ou de toute convention collective ont été exclues.

### Actif net au titre des prestations définies de retraite

Au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société avait un actif net au titre des prestations définies de 0,8 million de dollars inclus dans les autres éléments de l'actif à long terme de l'état consolidé de la situation financière relativement à ses régimes de retraite à prestations définies. Les obligations au titre des prestations définies ne sont pas reflétées dans le tableau des obligations contractuelles et engagements commerciaux de la présente section puisqu'elles sont sans échéance fixe. Les cotisations prévues pour l'exercice financier 2015 relativement aux régimes de retraite à prestations définies s'élèvent à 1,2 millions de dollars.

Les obligations de capitalisation sont tributaires de plusieurs facteurs, dont les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle, les lois en vigueur en matière de retraite et l'évolution de la conjoncture économique par rapport aux prévisions. Le montant réel des cotisations peut différer des prévisions.

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ». La Société n'a recours à aucun arrangement indépendant de l'état de la situation financière qui a présentement, ou dont il serait raisonnable de prévoir qu'il aura, une incidence importante sur sa situation financière, sa performance financière ou ses flux de trésorerie. La Société a recours à des contrats de location simple pour plusieurs de ses établissements.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Selon la conjoncture en matière de taux d'intérêt, la Société pourrait avoir recours à des instruments financiers dérivés ou à d'autres outils pour la gestion du risque lié aux taux d'intérêt.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 30 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société pour obtenir de plus amples informations sur les autres risques liés aux instruments financiers auxquels est soumis la Société.

### Garanties et conventions de rachat

Au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,2 millions de dollars. La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance maximale est de un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

La Société s'est également engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements et les stocks de certains de ses franchisés à certaines conditions. Au 1<sup>er</sup> mars 2014, les financements relatifs aux rachats

d'équipements et de stocks s'élevaient respectivement à 76,3 millions de dollars et 135,0 millions de dollars. La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 1<sup>er</sup> mars 2014 et du 2 mars 2013.

## Éventualités

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

## 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de franchisage incluent des transactions avec des établissements franchisés contrôlés par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche. Les transactions entre la Société et ces entreprises sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

Le 8 janvier 2014, la Société a acquis sans contrepartie une déduction fiscale pour donation à la Fondation Marcelle et Jean Coutu, un organisme de bienfaisance contrôlé par M. Jean Coutu et sa famille, de 199,2 millions de dollars d'une société sous contrôle commun. L'économie d'impôt exigible de 53,6 millions de dollars résultant de cette déduction fiscale a été constatée dans les surplus d'apport au cours de l'exercice financier se terminant le 1<sup>er</sup> mars 2014.

De plus, au cours de l'exercice financier 2014, la Société a racheté de la Fondation Marcelle et Jean Coutu 18 154 490 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions importante. Les lecteurs sont invités à consulter la section 8. « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements sur l'offre publique de rachat d'actions importante.

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a déboursé une somme de 1,4 millions de dollars en contrepartie d'une participation additionnelle de 8,7 % dans une société associée. Cette participation a été acquise d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société. De plus, du matériel roulant d'une valeur de 3,0 millions de dollars a été acquis d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2013, la Société a acquis un immeuble et un terrain appartenant à une société contrôlée par un administrateur pour un montant de 2,5 millions de dollars. Cette transaction a été effectuée à la juste valeur.

Au 1<sup>er</sup> mars 2014, Monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Les lecteurs sont invités à consulter la note 29 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les transactions entre parties liées et pour le détail de la rémunération des principaux dirigeants.

## 11. PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Le présent rapport de gestion est fondé sur les états financiers consolidés de la Société préparés conformément aux IFRS. La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les informations détaillées sur ces estimations importantes sont présentées ci-après.

### **Créances à long terme de franchisés**

Les créances à long terme de franchisés sont des actifs financiers comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ce faire, la direction estime les taux d'actualisation appropriés et émet des hypothèses sur le moment où les sommes seront recouvrées. Par ailleurs, la valeur comptable des créances à long terme de franchisés est réduite à sa valeur de réalisation estimative lorsque, après analyse, la direction estime que le recouvrement des créances devient douteux. Si les estimations et hypothèses de la direction s'avéraient inexactes, les créances à long terme de franchisés pourraient être différentes, affectant ainsi la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

### **Dépréciation des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« l'UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts des ventes et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, comme par exemple, le taux d'actualisation et les flux de trésorerie nets futurs, pourrait donner lieu à des justes valeurs différentes et donc à des valeurs comptables différentes à l'état consolidé de la situation financière, ce qui affecterait aussi les résultats consolidés de la Société.

## **Durée de vie utile des immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles**

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile, ce qui représente la période pendant laquelle la Société estime qu'ils contribueront à ses flux de trésorerie futurs. L'utilisation d'hypothèses différentes sur la durée de vie utile pourrait donner lieu à des valeurs comptables différentes pour ces actifs et pour la charge d'amortissement.

## **Goodwill**

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis et n'est pas amorti. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'existe une indication selon laquelle l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Un test de dépréciation peut s'avérer nécessaire dans le cas d'un rendement nettement insuffisant par rapport aux résultats d'exploitation historiques ou attendus, de changements importants dans l'utilisation des actifs acquis ou à la stratégie de la Société et de tendances économiques négatives importantes. Si le montant recouvrable de l'UGT est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

Aux fins de son analyse sur la dépréciation de valeur, la Société utilise des estimations et des hypothèses de manière à établir la juste valeur. Ces hypothèses sont décrites à la note 18 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société. Ces hypothèses sont sujettes à une part d'incertitude et au jugement. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes affectant ainsi l'état de la situation financière et les résultats consolidés de la Société.

## **Régimes de retraite à prestations définies**

Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Les principales hypothèses sont quantifiées à la note 28 des états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société. L'usage d'hypothèses différentes pourrait produire des valeurs comptables différentes, affectant ainsi l'état de la situation financière, le résultat global et les résultats consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société.

## **Impôt sur le résultat**

Les impôts exigibles et différés sont évalués d'après les estimations de la direction. L'estimation de l'impôt sur le résultat suppose une évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé basée sur une appréciation de la capacité de la Société à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes pour réduire le bénéfice imposable futur avant qu'elles n'expirent. La Société constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon la Société, reflètent de manière adéquate son risque lié à des questions fiscales comportant une incertitude. Ces provisions au titre des positions fiscales incertaines sont établies à l'aide de la meilleure estimation du montant que la Société s'attend à payer en fonction d'une appréciation de tous les facteurs pertinents. La direction émet également d'autres hypothèses, entre autres, sur les éléments suivants: le moment où les différences temporelles seront résorbées, les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporelles se résorberont et l'interprétation des lois fiscales. Ces estimations et hypothèses utilisées différemment, pourraient générer des valeurs comptables différentes et ainsi affecter la charge d'impôt à l'état consolidé du résultat.

## 12. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

### MODIFICATIONS DE L'EXERCICE FINANCIER 2014

**États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités** — En mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Selon IFRS 10, une entité doit consolider une autre entité lorsqu'elle a droit ou est exposée à des rendements variables de par ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Selon les normes IFRS antérieures, la consolidation était nécessaire lorsque l'entité avait le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc* et des parties de IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, de même que l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le type de partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, a été modifiée afin de refléter les dispositions des normes IFRS 10 et IFRS 11.

L'IFRS 12 établit les exigences d'informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, telles que les filiales, les partenariats, les participations dans des entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme reprend les exigences d'information à fournir existantes et introduit également d'importantes exigences d'informations à fournir supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités.

La Société a adopté les normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et l'IAS 28, à compter du 3 mars 2013. L'adoption de ces nouvelles normes et modifications n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière et sur les résultats consolidés de la Société.

**Évaluation de la juste valeur** — En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. IFRS 13 est une norme globale d'évaluation de la juste valeur qui précise les exigences d'informations à fournir ayant un effet sur toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans une transaction normale entre les intervenants du marché, à la date d'évaluation. Elle établit également des informations à fournir sur la mesure de la juste valeur. Selon les normes IFRS antérieures, les lignes directrices sur la mesure et l'information à fournir concernant la juste valeur étaient réparties entre les normes spécifiques nécessitant des évaluations de la juste valeur qui dans de nombreux cas ne reflétaient pas une base d'évaluation claire ou une communication cohérente. La Société a adopté cette norme à compter du 3 mars 2013. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur le calcul des justes valeurs inscrites dans les états financiers consolidés de la Société.

**Présentation des autres éléments du résultat global** — En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement dans les autres éléments du résultat global. La Société a adopté ces modifications à compter du 3 mars 2013. En raison de l'adoption des modifications à l'IAS 1, la Société a regroupé les éléments dans l'état consolidé du résultat global en deux catégories : les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net.

**Avantages du personnel** — En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 19, *Avantages du personnel*, qui s'applique aux régimes à prestations définies. La version modifiée de la norme contient plusieurs modifications, incluant le remplacement du coût financier et du rendement attendu des actifs du régime par les intérêts nets calculés en appliquant un taux d'actualisation à l'obligation nette au titre des prestations définies ainsi que l'élimination de la méthode du corridor, qui permettait auparavant de reporter une portion des gains et pertes actuariels. Elle fournit également des directives sur l'évaluation des actifs et passifs au titre des prestations

définies et améliore les règles de présentation des régimes à prestations définies. La Société a adopté ces modifications à compter du 3 mars 2013 et les a appliquées de façon rétrospective.

L'application de la norme modifiée a donné lieu à une augmentation des frais financiers de 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, avec une compensation équivalente dans les autres éléments du résultat global à titre de réévaluation des régimes à prestations définies. Cette augmentation est attribuable au fait que le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies est inférieur au taux de rendement à long terme des actifs des régimes qui était utilisé.

La convention comptable qu'appliquait antérieurement la Société aux avantages du personnel pour la comptabilisation des écarts actuariels en autres éléments du résultat global était conforme aux exigences de la norme modifiée. Par ailleurs, les informations supplémentaires requises conformément aux dispositions de la norme modifiée sont présentées à la note 28 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014.

L'adoption de la norme modifiée sur une base rétrospective n'a pas d'incidence sur l'état de la situation financière de la Société. De plus, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement présentés dans les tableaux des flux de trésorerie ne sont pas touchés.

**Instruments financiers - Informations à fournir** — En décembre 2011, l'IASB a modifié la norme IFRS 7, *Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers (amendements à IFRS 7)*, pour exiger la présentation de nouvelles informations destinées à aider les investisseurs et d'autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. La Société a adopté ces modifications à compter du 3 mars 2013. Les informations additionnelles requises selon IFRS 7 sont présentées à la note 20 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014.

#### **MODIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2013**

**Impôt sur le résultat** — En décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôt sur le résultat*, qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliquaient aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Puisque la Société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement selon le modèle du coût, l'adoption de ces nouvelles modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

#### **NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES**

Les informations sur les nouvelles normes, modifications et interprétations susceptibles d'être applicables pour les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-dessous. Un certain nombre d'autres nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées mais il n'est pas prévu qu'elles auront un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

**Instruments financiers** — En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*. La norme fournit des indications sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des exigences concernant la décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La date prévue d'entrée en vigueur de la nouvelle norme est le 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

**Instruments financiers: Présentation** — En décembre 2011, l'IASB a publié une modification à l'IAS 32, *Instruments financiers – Présentation*, qui traite de l'interprétation d'avoir actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser et de l'application des exigences de réalisation et de règlement au sens de compensation. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications d'IAS 32 sur ses états financiers consolidés.

**Droits ou taxes** — En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, sur le traitement comptable des droits et des taxes imposés par les autorités publiques. L'interprétation précise ce qu'est le fait générateur d'obligation qui rend le paiement exigible, et à quel moment comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 de manière rétrospective avec retraitement des périodes antérieures et avec adoption anticipée permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRIC 21 sur ses états financiers consolidés.

**Avantages du personnel** — En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service, afin de permettre leur déduction dans la période au cours de laquelle les services sont rendus. Ces modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 avec l'adoption anticipée permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications d'IAS 19 sur ses états financiers consolidés.

### 13. MESURE FINANCIÈRE NON RECONNUE SELON LES IFRS

La direction utilise le résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers qui n'est pas une mesure définie par les IFRS.

#### Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers

Le résultat net (ou le résultat net par action) avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers n'est pas une mesure reconnue selon les IFRS. La Société croit qu'il est utile pour les investisseurs d'être informés des éléments importants de nature inhabituelle ou non répétitive qui ont influé positivement ou négativement sur les mesures qu'elle applique en conformité avec les IFRS et que la mesure non conforme aux IFRS mentionnée précédemment procure aux investisseurs une mesure de performance permettant de comparer ses résultats entre les périodes sans tenir compte de ces éléments. La mesure de la Société qui exclut certains éléments n'a aucune signification normalisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, elle ne doit pas être prise en compte isolément.

Le résultat net et le résultat de base par action sont rapprochés ci-après avec le résultat net (ou le résultat net par action) avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers. Tous les montants sont présentés, lorsque c'est applicable, déduction faite des impôts.

	Exercice financier	
<i>(non audité, en millions de dollars sauf les données par action)</i>	2014	2013
	\$	\$
<b>Résultat net</b> <sup>(1)</sup>	<b>437,0</b>	558,2
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	<b>(212,7)</b>	(82,8)
Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid	-	(265,2)
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes <sup>(2)</sup>	-	1,1
<b>Résultat net avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers</b>	<b>224,3</b>	211,3
<b>Résultat de base par action</b>	<b>2,12</b>	2,57
Gains sur dispositions de placement dans Rite Aid	<b>(1,03)</b>	(0,38)
Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid	-	(1,22)
Variation de la juste valeur des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs et des options de remboursement afférentes	-	-
<b>Résultat net par action avant gains liés au placement dans Rite Aid et variation de la juste valeur des autres actifs financiers</b>	<b>1,09</b>	0,97

<sup>(1)</sup> Les lecteurs peuvent se référer à la section 12. « Modifications de conventions comptables » du présent rapport de gestion pour des explications sur les modifications de conventions comptables affectant l'exercice financier 2013.

<sup>(2)</sup> Les lecteurs peuvent se référer à la note 13 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice financier 2014.

## 14. RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ».

Afin de préserver et d'accroître le rendement aux actionnaires, la Société utilise un modèle de gestion des risques d'entreprise. Notre modèle énonce les principes, les processus et les outils permettant d'évaluer, de prioriser et de gérer les risques ainsi que les opportunités d'amélioration de la Société d'une manière efficace et uniforme. Cela nous procure également une approche intégrée de gestion des risques nous aidant à réaliser nos objectifs stratégiques. La Société a identifié plusieurs sources potentielles de risques et d'incertitudes qui sont identifiées ci-après. Par contre, d'autres sources de risques et d'incertitudes, insoupçonnées ou jugées non importantes pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un impact sur la Société.

Notre modèle présente les caractéristiques suivantes :

- Il favorise la compréhension des risques à l'échelle de la Société;
- Pour chacun des risques, nous avons évalué les répercussions potentielles sur les quatre éléments suivants : le rendement de la Société, le rendement du réseau de franchisés ainsi que la qualité du service à la clientèle et l'impact au niveau de notre réputation et de notre image;
- Nous avons évalué notre tolérance aux risques pour ensuite établir les contrôles requis pour atteindre nos objectifs.

### Lois et règlements

Nous faisons face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines de nos activités (principalement la fabrication et la distribution de médicaments) et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés, ainsi qu'aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis dans les provinces où se trouvent des établissements franchisés PJC.

La conformité vise plusieurs domaines dont, entre autres : les lois et règlements régissant la pharmacie, les lois et règlements portant sur la protection des renseignements personnels, les lois et règlements régissant la fabrication, la distribution et la vente des médicaments (y compris ceux régissant les prix de vente des médicaments), les lois et règlements régissant les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, les lois et règlements en matière de relations de travail (normes de travail, santé et sécurité au travail, équité salariale, etc.), les lois et règlements visant la protection de l'environnement, les lois et règlements portant sur la protection du consommateur, les lois et règlements régissant la sécurité et l'approbation de produits et de leur étiquetage (notamment pour les médicaments, les produits alimentaires et les produits de santé naturels), les lois fiscales, etc. Les lecteurs sont invités à consulter la note 26 aux états financiers consolidés de l'exercice financier 2014 de la Société afin d'obtenir de plus amples informations sur les garanties et éventualités.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Société ou de ses franchisés peut avoir une incidence notable sur son rendement et sur la croissance des ventes des franchisés PJC. Des processus sont en place afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et nouveaux règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Certaines de ces lois et certains de ces règlements, comme ceux régissant les prix de vente des médicaments d'ordonnance et la marge bénéficiaire des grossistes en médicaments, sont de juridiction provinciale. Cependant, des modifications apportées dans une province pourraient avoir des conséquences sur l'adoption de lois et règlements, ou de modifications à ceux-ci, dans d'autres provinces. Les lecteurs sont invités à consulter la section 3. « Informations annuelles choisies pour les exercices financiers 2014, 2013 et 2012 » du présent rapport de gestion afin d'obtenir de plus amples informations sur les modifications décrétées par les autorités compétentes concernant la tarification des médicaments.

### Concurrence

L'industrie du détail au Canada est constamment en changement dans un marché très concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs.



L'incapacité de la Société à répondre à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle et, conséquemment, sur son rendement financier. La Société croit que son réseau d'établissements franchisés PJC est en bonne position pour concurrencer les autres chaînes de pharmacies, les marchés d'alimentation et les grandes surfaces intégrant des pharmacies ainsi que les pharmacies indépendantes dans la mesure où nous continuons à concentrer nos efforts à offrir un niveau de service professionnel élevé et à mettre l'emphase sur la santé et le bien-être des patients. Notre clientèle est attirée par les services de pharmacie et autres services offerts par le réseau d'établissements franchisés PJC, ses localisations pratiques, ses longues heures d'ouverture ainsi que la grande variété d'articles de santé, de beauté et autres articles pratiques qui y sont offerts.

Nous surveillons de près nos concurrents, leurs stratégies, l'évolution du marché ainsi que notre part de marché. Nous possédons des atouts importants afin de faire face à la concurrence : notre réseau de franchisés comptant 413 établissements, nos marques maison dont l'offre est en constante évolution, nos marques exclusives et notre réseau de distribution. Des processus sont en place afin de s'assurer que nos nouveaux concepts de mise en marché répondent aux attentes des clients. Des projets pilotes nous aident à évaluer l'impact des changements en question en termes de rentabilité et de satisfaction de la clientèle. Nous avons un programme de fidélisation très reconnu, AIR MILES<sup>md</sup>, en exclusivité dans le marché des pharmacies au Québec. Ce programme nous procure un avantage concurrentiel important et a un impact positif sur la fidélisation de notre clientèle.

### **Développement du réseau de franchisés**

La mise en œuvre réussie des stratégies de croissance de la Société dépend de sa capacité à accroître et à améliorer son réseau de franchisés, notamment par l'ouverture de nouveaux établissements, la relocalisation d'autres établissements vers des emplacements de choix ainsi que l'agrandissement et la rénovation d'établissements existants. Ainsi, la Société prévoit ajouter à son réseau de franchises, par voie d'acquisition par des pharmaciens propriétaires franchisés PJC, des pharmacies indépendantes ainsi que d'autres actifs. La disponibilité d'emplacements appropriés et les conditions d'achat ou de location pour les projets immobiliers planifiés peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre son plan d'expansion à exécution si des emplacements appropriés, des établissements et d'autres opportunités ne sont pas disponibles à des conditions commercialement raisonnables.

En tant que franchiseur, la Société fait face au risque que certains franchisés ne se conforment pas aux politiques d'achats, aux plans de commercialisation ou aux normes d'exploitation prescrites. Cela pourrait avoir des impacts importants sur notre rentabilité ainsi que sur notre réputation et notre image. Afin de réduire ces risques à un niveau acceptable, nous avons une équipe de conseillers aux opérations détail qui ont, entre autres, le mandat de faire le suivi en succursales afin de s'assurer du respect de notre stratégie de mise en marché ainsi que de l'application uniforme des normes de la Société. De plus, des liens de communication efficaces sont maintenus entre la Société et ses franchisés, notamment par un comité de liaison et d'autres comités consultatifs, afin d'assurer la satisfaction des franchisés et le respect des normes de la Société.

### **Approvisionnement et qualité des produits**

Nous avons développé des liens solides et durables auprès de nombreux fournisseurs situés sur plusieurs continents qui sont, pour la plupart, des chefs de file mondiaux. Afin de maximiser nos marges de profit et de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus importante, nous négocions des conditions d'achats favorables avec nos fournisseurs, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs prix à l'ensemble de notre réseau d'établissements franchisés PJC. Notre volume de ventes, les gammes de produits ainsi que le niveau des stocks sont affectés, dans une certaine mesure, par les saisons, les conditions climatiques, la disponibilité des produits et les événements spéciaux tels que Noël, la St-Valentin, la fête des mères, etc. L'achat de produits importés, de marques exclusives et de marques maison pourrait générer des surplus de stocks ainsi que certains risques financiers. Nous avons mis en place des systèmes de gestion des stocks performants ainsi que des procédures efficaces aux fins de la planification des approvisionnements, de l'évaluation du roulement et de la désuétude des stocks. Cela permet de réduire nos risques liés aux stocks à un niveau acceptable.

Nos activités commerciales entraînent des risques liés aux défauts et à la manipulation des produits. Des procédures ont été mises en place pour gérer les situations qui pourraient en découler. Nos fournisseurs sont responsables de la qualité et de la sécurité de leurs produits et, en cas de non-conformité, ceux-ci doivent en assumer les risques. De par leur nature, nos activités de fabrication et de distribution de certains produits,

notamment des médicaments et autres produits pharmaceutiques, nous exposent à des risques. Les risques liés aux produits, à l'information ou aux mesures de sécurité relatives aux produits que nous fabriquons ou vendons comprennent ceux de déficiences ou manquements à ces mesures ainsi que de défauts de produits causant des dommages aux consommateurs. En ce qui concerne les produits de nos marques maison, lesquels sont fabriqués par des fournisseurs indépendants en vertu d'ententes avec la Société, nous avons des contrôles en place pour nous assurer du respect de normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de notre marque. Nous utilisons les mêmes normes pour l'évaluation de notre gamme de produits exclusifs. De plus, nous avons en place des procédures nous permettant de retirer rapidement du marché des produits qui présentent des dangers potentiels. Nous utilisons les meilleures pratiques pour l'entreposage, la sécurité physique et la distribution des différents produits vendus. La Société détient une assurance pour couvrir sa responsabilité sur les produits.

### **Logistique / distribution**

Afin d'assurer un service efficace et de qualité supérieure à nos franchisés, la gestion de l'entreposage et de la distribution sont des processus critiques. Nos entrepôts sont situés à des endroits stratégiques, près de grands axes routiers, au Québec et en Ontario. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant pour assurer un suivi constant des opérations de distribution afin d'assurer que les standards et règlements soient respectés.

La Société a annoncé la construction d'un nouveau centre de distribution à Varennes qui débutera en 2014. Le transfert des opérations est prévu pour la fin de l'exercice financier 2016. Ce projet permettra à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées. La Société a mis en place une équipe de ressources dédiée au projet ainsi que des contrôles périodiques de gouvernance au niveau du suivi des risques potentiels, des coûts et des échéanciers.

### **Relations de travail**

Nos employés des centres de distribution sont syndiqués. Les négociations pour le renouvellement des conventions collectives peuvent entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de distribution. Tous les efforts sont mis de l'avant pour maintenir de bonnes relations avec les syndicats et leurs représentants. Une convention collective, d'une durée de huit ans, a été signée en décembre 2011 avec les employés de notre centre de distribution de Longueuil.

### **Services professionnels**

En raison de la nature de notre réseau de franchisés et des activités professionnelles de nos franchisés, nous faisons face à des risques particuliers en matière de gestion de l'information confidentielle ainsi que d'erreurs professionnelles pouvant être commises par des pharmaciens propriétaires franchisés ou par leurs pharmaciens salariés. Ces risques pourraient avoir un impact important sur notre réputation et notre image. Nous avons mis en place plusieurs procédures afin de réduire ces risques à un niveau acceptable. Entre autres, nous avons développé un programme de formation continu pour le personnel (pharmaciens et techniciens) des pharmacies PJC, des procédures pour la gestion de l'information confidentielle ainsi que des manuels d'opération au laboratoire. Nous offrons aussi à nos pharmaciens propriétaires franchisés un soutien continu en matière de respect des normes professionnelles.

### **Divulgence financière**

Nous sommes tenus de nous conformer aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, de même qu'aux normes comptables, notamment en matière de présentation de l'information, afin d'assurer la communication intégrale, exacte et à temps de l'information financière et des autres renseignements importants au public. Afin de nous assurer que nous nous acquittons adéquatement de nos obligations et que nous atténuons les risques liés à la présentation d'information inexacte ou incomplète, nous possédons une politique de divulgation de l'information et des procédures de divulgation interne de l'information.

### **Embauche, rétention et structure organisationnelle**

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les

ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société. Nous possédons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour notre réseau de franchisés. Nous avons mis en place des programmes efficaces auprès des universités afin de faire connaître les avantages de se joindre à notre réseau. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure salariale est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation.

### **Sécurité informatique et efficacité des systèmes**

La Société et son réseau de pharmacies affiliées dépendent d'une infrastructure de technologie de l'information qui supporte tous les systèmes d'information nécessaires à la bonne marche des opérations quotidiennes. Ces systèmes d'information pourraient être vulnérables à une cyberattaque, du cyberespionnage, un virus, une panne de courant, une défaillance de système, une erreur humaine, une catastrophe naturelle, un acte de guerre ou de terrorisme ou autres situations du même genre. La continuité de nos opérations serait affectée en cas de non disponibilité des systèmes informatiques. De plus, l'accès non autorisé à des informations confidentielles aurait un impact défavorable sur la réputation de la Société. Ceci aurait un impact direct sur notre chiffre d'affaires et, par conséquent, sur notre rentabilité. Afin de réduire ces risques, nous avons mis en place des contrôles tels un plan de relève en cas de sinistre et des contrôles robustes au niveau des accès à nos systèmes d'information. La Société possède, depuis plusieurs années, des outils qui permettent l'exploitation d'un site de relève en mode haute disponibilité.

## **15. RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction en temps opportun, notamment au président et chef de la direction et au premier vice-président, finances et affaires corporatives pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été menée au 1<sup>er</sup> mars 2014 sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information, tels qu'ils sont définis au Canada dans le règlement 52-109 (Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada. Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la présentation de l'information financière. La direction est tenue d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le premier vice-président, finances et affaires corporatives, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « *Internal Control – Integrated Framework* » publié par le « *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* ». En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu au 1<sup>er</sup> mars 2014 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissaient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux PCGR du

Canada. Cette évaluation a pris en compte la politique de la Société en matière de divulgation d'information financière.

### **Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La Société n'a apporté aucun changement à ses contrôles internes en matière d'information financière qui a ou qui aurait vraisemblablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice financier terminé le 1<sup>er</sup> mars 2014.

## **16. STRATÉGIES ET PERSPECTIVES**

La présente section est assujettie à la section 17. « Mises en garde quant aux déclarations prospectives ».

Grâce à ses opérations et à sa souplesse financière, la Société est en excellente position pour bénéficier de la croissance dans l'industrie des pharmacies de détail. Il est attendu que les tendances démographiques contribueront à la croissance de la consommation de médicaments d'ordonnance ainsi qu'à l'augmentation constante de l'utilisation de produits pharmaceutiques comme principale forme d'intervention en matière de soins de santé personnels. La direction est d'avis que ces tendances se maintiendront et que la Société assurera la croissance de ses ventes grâce à la différenciation et à la qualité de son offre et de son niveau de service offert à son réseau de franchisés, en misant sur la croissance des ventes, son programme immobilier et l'efficacité de ses opérations. La croissance du nombre d'ordonnances de médicaments génériques, dont les prix de vente sont inférieurs aux produits innovateurs, aura toutefois un impact déflationniste sur les ventes au détail pour la section pharmaceutique, mais l'augmentation du volume du secteur opérationnel des médicaments génériques aura un effet positif sur les marges consolidées.

D'autre part, la Société consolidera toutes ses activités présentement situées à Longueuil, incluant ses bureaux administratifs et son centre de distribution, à Varennes, sur la rive-sud de Montréal. Les espaces utilisés par les opérations actuelles du Groupe Jean Coutu, situés dans le parc industriel de Longueuil depuis 1976, ne suffisent plus à répondre aux besoins d'un réseau en croissance. Les nouvelles installations, d'une superficie totale de 800 000 pieds carrés, permettront à la Société d'améliorer son efficacité et de mieux servir son réseau de pharmacies franchisées. La construction des nouvelles installations, modernes et plus vastes, débutera au cours de l'exercice financier 2015. Le projet représente un investissement total de près de 190,0 millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier 2015, la Société prévoit investir environ 137,4 millions de dollars en dépenses d'immobilisations et en paiements de frais de développement de la bannière, incluant 96,8 millions de dollars pour le nouveau centre de distribution et siège social. La Société prévoit ouvrir 14 établissements dont 6 relocalisations et réaliser 32 projets de rénovations et d'agrandissements pour une superficie de vente totale prévue du réseau de 3 220 000 pieds carrés à la fin de l'exercice financier 2015.

## **17. MISES EN GARDE QUANT AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Société qui ont été faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris des déclarations sur la stratégie de la Société en matière de croissance, les coûts, la performance financière ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans ce rapport de gestion, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Société et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi de la marque du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », ou de la forme négative de ces termes, ou des variations de ces termes ou d'une terminologie semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le

rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'éléments non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'actifs, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la Société et qui pourraient faire en sorte que ses résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives sont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Société, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans le secteur d'activités de la Société, l'intensité de la concurrence dans le secteur d'activités de la Société, la réputation des fournisseurs et des marques, des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, la capacité de la Société d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels de la Société au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant son rendement ou ses résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont fournies dans le but de faciliter la compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société, en plus de présenter de l'information à propos des attentes et des plans de la direction pour l'avenir. Les investisseurs et les autres personnes sont donc avisés que ces déclarations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins et qu'ils ne devraient pas s'y fier indûment. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com). D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans la notice annuelle de la Société sous la section intitulée « Facteurs de risque » ainsi que dans les sections « Principales estimations comptables », « Risques et incertitudes » et « Stratégies et perspectives » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives du présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société en date de la présente et sont sujettes à changement après cette date. La Société rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'y obligent.

29 avril 2014

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers consolidés de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. incombe à la direction. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière. Il incombe à la direction de choisir les conventions comptables et d'établir les jugements et les estimations comptables importants. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit, formé uniquement d'administrateurs indépendants, qui examine les états financiers consolidés et fait rapport au conseil. Le comité rencontre périodiquement les auditeurs indépendants, l'audit interne et la direction, afin d'examiner leurs activités respectives et la façon dont chacune des parties s'acquitte de ses responsabilités. Les auditeurs indépendants et l'audit interne peuvent communiquer librement avec le comité, en présence ou non de la direction, pour discuter de la portée de leur audit, du caractère adéquat du système de contrôle interne et du caractère adéquat de l'information financière.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont la responsabilité de l'audit des états financiers consolidés et de l'expression d'une opinion sur ceux-ci. Leur rapport est reproduit ci-après.

*/s/ François J. Coutu*

Président et chef de la direction  
Le 29 avril 2014

*/s/ André Belzile*

Premier vice-président, finances et affaires corporatives

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 1<sup>er</sup> mars 2014 et au 2 mars 2013, et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. au 1<sup>er</sup> mars 2014 et au 2 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

/S/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 29 avril 2014  
Montréal (Québec)

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119522

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013	2014	2013
<i>(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)</i>	\$	\$
		(Note 4d)
<b>Ventes</b>	<b>2 459,2</b>	2 468,0
<b>Autres produits</b> (note 5)	<b>274,1</b>	271,5
	<b>2 733,3</b>	2 739,5
<b>Charges opérationnelles</b>		
Coût des ventes (note 6)	<b>2 137,5</b>	2 169,0
Frais généraux et opérationnels (note 6)	<b>261,3</b>	247,5
<b>Résultat opérationnel avant amortissements</b>	<b>334,5</b>	323,0
Amortissements (note 7)	<b>32,5</b>	31,7
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>302,0</b>	291,3
<b>Frais (revenus) financiers</b> (note 8)	<b>(1,8)</b>	2,2
<b>Résultat avant les éléments suivants</b>	<b>303,8</b>	289,1
<b>Gains sur dispositions du placement dans Rite Aid</b> (note 14)	<b>212,7</b>	82,8
<b>Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid</b> (note 14)	-	265,2
<b>Résultat avant la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>516,5</b>	637,1
<b>Impôt sur le résultat</b> (note 9)	<b>79,5</b>	78,9
<b>Résultat net</b>	<b>437,0</b>	558,2
<b>Résultat de base et dilué par action, en dollars</b> (note 10)	<b>2,12</b>	2,57

### États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013	2014	2013
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
		(Note 4d)
<b>Résultat net</b>	<b>437,0</b>	558,2
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</b>		
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 28)	<b>0,8</b>	-
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</b>		
Actif financier disponible à la vente (impôt de néant) :		
Variation de la juste valeur (note 14)	<b>171,9</b>	40,8
Reclassement au résultat net de gains sur dispositions (note 14)	<b>(212,7)</b>	-
	<b>(40,0)</b>	40,8
<b>Total du résultat global</b>	<b>397,0</b>	599,0

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013

(en millions de dollars canadiens)

	Capital-actions	Actions autodétenues	Surplus d'apport	Placement dans Rite Aid	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 3 mars 2012	559,7	(1,0)	1,9	-	88,6	649,2
Résultat net (note 4d)	-	-	-	-	558,2	558,2
Autres éléments du résultat global (note 4d)	-	-	-	40,8	-	40,8
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40,8</b>	<b>558,2</b>	<b>599,0</b>
Rachat d'actions (note 23)	(29,1)	(1,2)	-	-	(52,6)	(82,9)
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	(60,8)	(60,8)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 25)	-	-	0,8	-	-	0,8
Options exercées (note 25)	6,5	-	(1,0)	-	-	5,5
<b>Solde au 2 mars 2013</b>	<b>537,1</b>	<b>(2,2)</b>	<b>1,7</b>	<b>40,8</b>	<b>533,4</b>	<b>1 110,8</b>
Résultat net	-	-	-	-	437,0	437,0
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(40,8)	0,8	(40,0)
<b>Total du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(40,8)</b>	<b>437,8</b>	<b>397,0</b>
Rachat d'actions (note 23)	(129,4)	(0,8)	-	-	(348,4)	(478,6)
Dividendes (note 23)	-	-	-	-	(164,9)	(164,9)
Coût des paiements fondés sur des actions (note 25)	-	-	1,0	-	-	1,0
Options exercées (note 25)	14,4	-	(1,2)	-	-	13,2
Apport d'une déduction fiscale (note 9)	-	-	53,6	-	-	53,6
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>422,1</b>	<b>(3,0)</b>	<b>55,1</b>	<b>-</b>	<b>457,9</b>	<b>932,1</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### États consolidés de la situation financière

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
<i>Actifs courants</i>		
Encaisse et placement temporaire	74,3	20,0
Créances clients et autres débiteurs	206,9	199,6
Stocks (note 11)	189,8	190,1
Charges payées d'avance	6,2	12,2
	<b>477,2</b>	421,9
<i>Actifs non courants</i>		
Créances à long terme de franchisés (note 12)	23,7	24,9
Placement dans Rite Aid (note 14)	-	306,0
Placements dans des entreprises associées et coentreprises	13,6	8,3
Immobilisations corporelles (note 15)	361,1	359,5
Immeubles de placement (note 16)	24,7	17,4
Immobilisations incorporelles (note 17)	202,0	195,0
Goodwill (note 18)	36,0	36,0
Impôt différé (note 9)	11,3	11,2
Autres éléments de l'actif à long terme (note 19)	15,0	12,5
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 164,6</b>	<b>1 392,7</b>
<i>Passifs courants</i>		
Découvert bancaire	-	21,6
Fournisseurs et autres créditeurs (note 20)	209,3	225,2
Impôt exigible	4,6	18,5
	<b>213,9</b>	265,3
<i>Passifs non courants</i>		
Impôt différé (note 9)	1,0	0,8
Autres éléments du passif à long terme (note 22)	17,6	15,8
<b>Total du passif</b>	<b>232,5</b>	<b>281,9</b>
<i>Garanties, éventualités et engagements (notes 26 et 27)</i>		
<b>Capitaux propres</b>	<b>932,1</b>	<b>1 110,8</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 164,6</b>	<b>1 392,7</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

/s/ François J. Coutu

**François J. Coutu**

Administrateur et Président et chef de la direction

/s/ L. Denis Desautels

**L. Denis Desautels**

Administrateur

## LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.

### Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013	2014	2013
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	\$	\$
		(Note 4d)
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	437,0	558,2
Ajustements :		
Amortissements	32,5	31,7
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers (note 13)	-	1,1
Gains sur dispositions du placement dans Rite Aid (note 14)	(212,7)	(82,8)
Gain non réalisé lié au placement dans Rite Aid (note 14)	-	(265,2)
Charge d'intérêts (revenu)	(3,6)	0,7
Impôt sur le résultat	79,5	78,9
Autres	3,1	6,1
	<b>335,8</b>	<b>328,7</b>
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif (note 31)	(14,9)	(21,9)
Intérêts encaissés (payés)	3,5	(0,8)
Impôt sur le résultat payé	(40,0)	(82,2)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>284,4</b>	<b>223,8</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Encaissements provenant des autres actifs financiers (note 13)	-	17,9
Produits de la cession du placement dans Rite Aid	477,9	82,8
Investissements dans une entreprise associée et une coentreprise	(5,3)	(2,7)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(31,8)	(20,9)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	1,6	1,1
Acquisitions d'immeubles de placement	(0,2)	(0,1)
Produits de la cession d'immeubles de placement	1,7	4,1
Variation nette des créances à long terme de franchisés	(1,9)	(0,1)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(18,0)	(16,1)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>424,0</b>	<b>66,0</b>
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	-	(149,8)
Frais de financement	(0,3)	(0,3)
Émission d'actions	13,2	5,5
Rachat d'actions et actions autodétenues	(480,5)	(81,0)
Dividendes versés	(164,9)	(60,8)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(632,5)</b>	<b>(286,4)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>75,9</b>	<b>3,4</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(5,0)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>74,3</b>	<b>(1,6)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés. La note 31 présente des renseignements complémentaires aux flux de trésorerie.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

## **1. Informations générales**

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc. (la « société mère ») est régi par la Loi sur les sociétés par actions (Québec). L'adresse du siège social de la société mère est le 530, rue Bériault, Longueuil, Québec (Canada). La société mère et ses filiales (la « Société ») exploitent un réseau d'établissements franchisés au Canada sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté. La Société exploite également deux centres de distribution et coordonne plusieurs services pour son réseau qui compte 413 établissements franchisés au 1er mars 2014 (407 au 2 mars 2013). Son réseau de franchisés effectue la vente au détail de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et produits divers. Les franchisés assument la gestion de leur établissement, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs stocks. En vertu de IFRS 10, *États financiers consolidés*, les résultats financiers des établissements franchisés ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la Société. La Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés.

La Société possède Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une filiale située au Québec, qui fabrique des médicaments génériques.

## **2. Bases d'établissement**

### **a) Déclaration de conformité**

La Société a préparé ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada tels qu'ils sont énoncés dans la partie I du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui intègrent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 29 avril 2014.

### **b) Exercice financier**

L'exercice financier de la Société se termine le samedi le plus près du 29 février ou du 1er mars et comprend habituellement 52 semaines, mais comporte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices financiers terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013 comprenaient 52 semaines.

### **c) Base d'évaluation**

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies qui est basée sur une évaluation actuarielle.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**2. Bases d'établissement (suite)**

**d) Utilisation d'estimations et exercice de jugement**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle exerce son jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses, lesquels peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute autre période future visée par ces changements.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables qui ont la plus importante incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés concernent les éléments suivants : l'identification des composantes des immobilisations corporelles et des immeubles de placement, le classement des immobilisations corporelles à double usage, la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, ainsi que la détermination du fait que la Société a le contrôle ou non des établissements franchisés auxquels elle apporte un soutien financier.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui présentent un risque important pouvant donner lieu à un ajustement important pendant le prochain exercice concernent les éléments suivants : la dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement, des immobilisations incorporelles et du goodwill, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des frais de développement de la bannière, les provisions pour mauvaises créances et les provisions fiscales, l'établissement des taux d'impôt utilisés pour évaluer l'impôt différé, les hypothèses sous-jacentes au calcul actuariel des obligations au titre des prestations définies, la juste valeur des instruments financiers, les garanties et les éventualités.

**3. Principales conventions comptables**

**a) Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et de toutes ses filiales. Les filiales sont constituées des entités sur lesquelles la Société a droit ou est exposée à des rendements variables de par ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Les états financiers des filiales sont compris dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date à laquelle le contrôle entre en vigueur jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation. Les conventions comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela était nécessaire pour qu'elles soient conformes aux conventions adoptées par la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**a) Périmètre de consolidation (suite)**

Les principales filiales de la Société, lesquelles sont entièrement détenues, sont les suivantes :

- Pro Doc Itée
- Centre d'information Rx Itée

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle. Une influence notable est présumée exister lorsqu'une société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une autre entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et qui requièrent que les décisions concernant les activités pertinentes fassent l'objet d'un consentement unanime des parties partageant le contrôle. La participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les profits découlant de transactions avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont éliminés du placement jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans l'entreprise détenue. Les pertes découlant de ces transactions sont éliminées de la même manière que les profits, mais seulement s'il n'y a pas d'indication de dépréciation.

**b) Conversion de monnaies étrangères**

Aux fins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité individuelle sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société mère et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Lors de la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaies étrangères) sont comptabilisées au cours de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont reconvertis au cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis. Tous les profits et pertes de change sont inclus dans les états consolidés du résultat, à moins qu'ils ne soient assujettis à la comptabilité de couverture.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***c) Comptabilisation des produits***

Les produits se composent principalement de la vente de biens. Les ventes sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours de marchandises, des rabais commerciaux et des allocations professionnelles. Les produits sont comptabilisés lorsqu'un indice convaincant existe selon lequel les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, habituellement lorsque les biens sont expédiés, lorsque le recouvrement de la contrepartie est probable, lorsque les coûts connexes et la possibilité de retour des biens peuvent être estimés de façon fiable, lorsque l'entité n'est plus impliquée dans la gestion continue des biens, et lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les allocations professionnelles ainsi que les escomptes de caisse consentis aux clients sont portés en diminution des ventes au fur et à mesure que les ventes sont comptabilisées.

La Société présente au net les transactions résultant des marchandises expédiées directement aux franchisés par les fournisseurs pour lesquels la Société agit à titre d'intermédiaire.

Les redevances sont calculées en fonction d'un pourcentage des ventes au détail des franchisés et sont comptabilisées dans les autres produits à mesure qu'elles sont gagnées. Ce pourcentage est établi par les conventions conclues avec les franchisés.

Les services facturés aux franchisés et les revenus de location sont comptabilisés dans les autres produits lorsque les services sont rendus. Lorsque les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, la Société comptabilise le revenu de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location (note 3 q).

Les produits ne sont constatés que lorsque leur recouvrement est raisonnablement assuré.

***d) Rabais des fournisseurs***

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs constituent une réduction du prix des produits ou des services des fournisseurs et sont comptabilisées comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes lors de la comptabilisation dans l'état consolidé du résultat et dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent soit un remboursement des coûts additionnels engagés par la Société pour vendre les produits des fournisseurs, soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs.

La Société reçoit également des allocations de ses fournisseurs en contrepartie d'ententes d'exclusivité. Les produits relatifs à ces ententes sont différés lorsqu'ils sont reçus, et les montants sont comptabilisés au rythme des achats, comme il est stipulé dans chacune des ententes. Les produits différés sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que dans les autres éléments du passif à long terme.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**e) Contrats de location**

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les modalités d'un contrat ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple.

*i) La Société en tant que bailleur*

Les revenus de location tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location dans les autres produits. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

La Société loue et sous-loue des propriétés dont les contrats de location comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments de l'actif à long terme (note 3 q).

*ii) La Société en tant que preneur*

Les paiements effectués en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés dans le résultat consolidé sur un mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les avantages obtenus au titre de contrats de location et les clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés comme étant constitutifs du total des loyers, pendant toute la durée du contrat de location. Les loyers sont comptabilisés dans les frais généraux et opérationnels. Lorsque des avantages sont obtenus pour la conclusion de contrats de location simple, de tels avantages sont comptabilisés à titre de passif.

La Société loue des propriétés dont les contrats de location contiennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum, lesquelles sont expliquées dans la rubrique autres éléments du passif à long terme (note 3 t).

**f) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net consolidé, sauf dans la mesure où l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, ou d'éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice, calculé en fonction des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement à l'impôt à payer pour les exercices antérieurs.



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**f) Impôt sur le résultat (suite)**

L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporelles entre la valeur comptable de l'actif et du passif dans les états financiers et la base fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable, ni le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des placements dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant de différences temporelles déductibles associées à de tels investissements et participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour y imputer les avantages des différences temporelles et où ce bénéfice devrait s'inverser dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre que la totalité ou une partie de l'actif soit recouvré.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et la réglementation fiscale) adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

**g) Résultat par action**

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat consolidé attribuable aux actionnaires pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué de la Société en circulation au cours de la période, respectivement.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**g) Résultat par action (suite)**

Le résultat dilué par action est déterminé en fonction de l'ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives générées par les instruments de paiements fondés sur des actions attribués aux employés. Les instruments de paiements fondés sur des actions qui ont un effet antidilutif ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

**h) Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie	Évaluation ultérieure
Encaisse et placement temporaire	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme de franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Placement dans Rite Aid	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Découvert bancaire	Autres passifs financiers	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Dette à long terme (et portion court terme)	Autres passifs financiers	Coût amorti

*i) Actifs financiers non dérivés*

Au 1er mars 2014, la Société détenait les actifs financiers non dérivés suivant : encaisse, créances clients et autres débiteurs et créances à long terme de franchisés.

*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net consolidé. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net consolidé. Les papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs avaient été désignés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils ont tous été vendus au cours de l'exercice financier 2013.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***h) Instruments financiers (suite)***

***i) Actifs financiers non dérivés (suite)***

*Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

*Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global.

*Comptabilisation et décomptabilisation des actifs financiers*

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils sont accordés. Tous les autres actifs financiers (incluant les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration.

***ii) Passifs financiers non dérivés***

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : découvert bancaire, fournisseurs et autres créanciers et dette à long terme.

*Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net consolidé. Les coûts de transaction, le cas échéant, relatifs à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat net consolidé.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***h) Instruments financiers (suite)***

*ii) Passifs financiers non dérivés (suite)*

*Autres passifs financiers*

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement imputables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Comptabilisation et décomptabilisation des passifs financiers*

La Société comptabilise initialement les titres d'emprunt à la date à laquelle ils sont émis. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles connexes sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

*iii) Compensation*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, si et seulement si la Société possède un droit juridique exécutoire de compensation des montants et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

*iv) Instruments financiers dérivés*

Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, la Société ne détenait pas d'instruments financiers dérivés.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, y compris les dérivés incorporés dans d'autres contrats sans être étroitement liés au contrat hôte. Les instruments financiers dérivés, à l'exception des dérivés qui sont des instruments de couverture désignés et efficaces, sont des actifs ou des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les dérivés procurant une couverture économique sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat. La Société ne détient pas de dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***h) Instruments financiers (suite)***

*v) Dépréciation*

Un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est évalué à chaque fin de période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si un élément probant indique qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif en question, laquelle peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective que des actifs financiers sont dépréciés peut comprendre un défaut de paiement d'un débiteur, une restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que la Société n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur connaîtra des difficultés financières importantes, ou encore la disparition d'un marché actif pour un titre.

La Société évalue les indications de dépréciation pour les créances en fonction des actifs particuliers. Toutes les créances individuelles sont soumises à des tests de dépréciation spécifiques.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est déprécié, la perte cumulée précédemment dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le résultat consolidé.

Une perte de valeur à l'égard d'un actif financier évalué au coût amorti est égale à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat consolidé et reflétées dans un compte de provision de valeur en diminution des créances. Les intérêts sur l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Lorsqu'un événement postérieur a pour effet de diminuer le montant de la perte de valeur, la diminution au titre de la perte de valeur est reprise dans le résultat consolidé.

*vi) Hiérarchie des justes valeurs*

La Société a analysé ses instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale et les a regroupés au sein de niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur des instruments financiers.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***i) Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de placements temporaires qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de moins de trois mois, ainsi que du découvert bancaire. Lorsque le montant des chèques en circulation est plus élevé que l'encaisse, le montant net est présenté comme découvert bancaire dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la Société tiennent compte des accords de compensation que la Société détient auprès de ses banques.

***j) Stocks***

Les stocks sont constitués de produits finis disponibles à la vente. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des frais de vente estimés.

***k) Créances à long terme de franchisés***

Les créances à long terme de franchisés sont considérées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, les ajustements à la juste valeur basés sur l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sur les nouvelles créances à long terme de franchisés sont portés en diminution des redevances. Par la suite, les ajustements découlant de l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés comme revenus d'intérêts. La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements et chaque fois qu'un événement défavorable, ou encore, qu'une indication de changements de situation apparaît faisant en sorte que le recouvrement d'une créance devient douteux, la valeur comptable du placement est réduite à sa valeur de réalisation estimative. Si le montant de la réduction de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, elle est reprise. Les réductions et reprises de valeur sont comptabilisées dans le résultat consolidé.

***l) Placements dans des entreprises associées et coentreprise***

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et qui requièrent que les décisions concernant les activités pertinentes fassent l'objet d'un consentement unanime des parties partageant le contrôle.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***l) Placements dans des entreprises associées et coentreprise (suite)***

Les placements dans des entreprises associées et la coentreprise de la Société sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et les états financiers consolidés de la Société incluent la quote-part de la Société dans les produits, les charges et les mouvements de capitaux propres des entreprises détenues comptabilisées selon la mise en équivalence, après ajustements pour rendre les conventions comptables conformes à celles de la Société à partir de la date à laquelle une influence notable commence à s'exercer jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à la date d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill à même la valeur comptable du placement.

Lorsque la quote-part cumulée de la perte de la Société excède sa participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de ce placement est réduite à zéro, et la comptabilisation des nouvelles pertes cesse sauf dans la mesure où la Société a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle des placements pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. S'il y a une dépréciation, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable et la perte est comptabilisée dans le résultat consolidé.

***m) Immobilisations corporelles***

*i) Classement*

*Commentaire général*

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***m) Immobilisations corporelles (suite)***

*i) Classement (suite)*

*Biens immobiliers occupés par des franchisés*

Les biens immobiliers occupés par des franchisés ne répondent pas aux critères pour être classés comme immeubles de placement, car la Société génère d'importants flux de trésorerie autres que les revenus de location par le biais des franchisés, et fournit à ces derniers une vaste gamme de services qui ne sont pas considérés comme accessoires. Par conséquent, la Société comptabilise les biens immobiliers occupés par des franchisés en tant qu'immobilisations corporelles.

*Biens à double usage*

Les biens à double usage sont des biens occupés par des franchisés et loués à d'autres tiers. La Société a conclu que tous les biens à double usage ne répondaient pas aux critères pour être fractionnés en bien à usage de la Société et en immeuble de placement à des fins comptables et, par conséquent, tous ces biens sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles puisque la portion destinée à l'usage de la Société (c.à.d. : louée à un franchisé) représente toujours plus qu'une portion négligeable du bien.

*Changement d'utilisation*

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

*ii) Comptabilisation*

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**m) Immobilisations corporelles (suite)**

*ii) Comptabilisation (suite)*

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durées</b>
Immeubles	15 à 40 ans
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée de vie utile et de la durée du bail
Équipement	3 à 5 ans

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le résultat consolidé à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés en montant net dans les frais généraux et opérationnels.

**n) Immeubles de placement**

*i) Classement*

*Commentaire général*

Les immeubles de placement sont des propriétés détenues pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital ou les deux.

*Biens loués à des tiers autres que des franchisés*

Les biens loués à des tiers autres que des franchisés répondent aux critères pour être classés comme immeubles de placement, puisque la Société détient ces biens dans le but d'en tirer des revenus de location et en tant que mesure défensive contre les concurrents.

*Changement d'utilisation*

Lorsque le type d'utilisation d'un bien passe de occupé par le franchisé à immeuble de placement, ou de immeuble de placement à occupé par le franchisé, le bien est reclassé à sa valeur nette comptable dans sa nouvelle catégorie.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**n) Immeubles de placement (suite)**

*ii) Comptabilisation*

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût inclut les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les propriétés en cours de construction ne sont amorties que lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Les autres immeubles de placement sont amortis selon leur durée d'utilité estimée, calculée selon un mode linéaire.

Lorsque des parties d'un immeuble de placement peuvent avoir une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées en tant qu'éléments distincts (principales composantes) des immeubles de placement.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont révisés annuellement et ajustés si nécessaire.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

<b>Immeubles de placement</b>	<b>Durées</b>
Immeubles détenus en vue de la location	10 à 40 ans

Le coût de remplacement d'une partie d'un élément d'un immeuble de placement est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la partie génèrent des avantages pour la Société et si le coût du remplacement peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien quotidien des immeubles de placement sont comptabilisés dans le résultat consolidé à mesure qu'ils sont engagés.

Les profits et les pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement sont déterminés au moyen de la comparaison du produit de la sortie de l'élément avec sa valeur comptable, et ils sont comptabilisés en montant net dans les frais généraux et opérationnels.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**3. Principales conventions comptables (suite)**

***o) Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont les frais de développement de la bannière et les logiciels évalués au coût, diminués du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur les durées d'utilité estimées. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle, et tous les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Durées</b>
Frais de développement de la bannière	25 ans
Logiciels	3 à 10 ans

Les frais de développement de la bannière sont versés aux franchisés pour qu'ils acquièrent, entre autres, des dossiers d'ordonnances, ce qui augmente le volume d'affaires des points de vente. Puisque la Société administre également tous les immeubles abritant les établissements franchisés, le versement de frais de développement de la bannière à un franchisé fait en sorte que la Société bénéficie, notamment, d'une augmentation de ses revenus de redevances et de ses ventes d'entrepôt.

***p) Goodwill***

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (la date d'acquisition) et représente l'excédent du coût d'acquisition des entreprises sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill n'est pas amorti.

En ce qui a trait aux placements dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable du placement. Le goodwill est soumis à des tests de dépréciation comme partie intégrante de ce placement.

***q) Autres éléments de l'actif à long terme***

Les autres éléments de l'actif à long terme sont principalement des actifs liés à des contrats de location contenant des clauses d'indexation. La Société détient des contrats de location et de sous-location qui comprennent des clauses d'augmentations prédéterminées du loyer minimum. La Société comptabilise ces revenus de location selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location et, par conséquent, comptabilise la différence entre les revenus de location et les sommes à recevoir en vertu du contrat de location comme actifs de loyers escalatoires dans les autres éléments de l'actif à long terme.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**r) Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement, d'immobilisations incorporelles et du goodwill**

*i) Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice selon lequel ces actifs auraient subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer le montant recouvrable d'un actif individuel, la Société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente, les actifs de support sont également affectés à une UGT individuelle, sinon ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts des ventes et de la valeur d'utilité. Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que le montant recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est moindre que sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est réduite à son montant recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de sorte que la valeur comptable augmentée n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le résultat net consolidé.

*ii) Goodwill*

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT de la Société qui devrait en bénéficier. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'existe une indication selon laquelle l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est moindre que sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée pour réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour le goodwill n'est jamais reprise au cours d'une période ultérieure.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**s) Provisions**

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant comptabilisé à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée au moyen des flux de trésorerie estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie (lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif).

Lorsqu'on s'attend à ce que certains ou tous les avantages économiques requis pour éteindre une provision soient recouverts d'un tiers, une créance est comptabilisée à titre d'actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et que le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

**t) Autres éléments du passif à long terme**

Les autres éléments du passif à long terme sont constitués principalement des obligations différées liées à des contrats de location et la portion long terme des obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie (note 25). La Société loue des locaux et comptabilise la charge de loyer minimum lorsqu'elle prend possession du local auprès du propriétaire. Les dépenses de location sont comptabilisées dans le résultat net consolidé selon un mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs offerts relatifs aux contrats de location et les augmentations prédéterminées du loyer minimum sont comptabilisés en tant que partie intégrante du total des frais généraux et opérationnels, sur la durée du contrat de location.

**u) Capital-actions**

**i) Actions**

Les actions de la société mère sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions et d'options d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction des effets fiscaux.

**ii) Rachat d'actions**

La Société peut, de temps à autre, racheter ses actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et d'une offre publique de rachat importante. Lorsque des actions ordinaires sont rachetées, la valeur comptable des actions rachetées est déduite du capital-actions. L'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées est inscrit dans les résultats non distribués. Toutes les actions ordinaires rachetées sont annulées.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**v) Paiements fondés sur des actions**

*i) Régimes d'options d'achat d'actions et d'actions liées au rendement*

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe et un régime d'actions liées au rendement (« ALR ») qui sont décrits à la note 25. Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé selon la méthode de la juste valeur. Il est passé en charge et porté au crédit du surplus d'apport durant la période d'acquisition. En ce qui concerne le régime d'option d'achat d'actions, ces crédits sont reclassés au capital-actions à la levée d'options d'achat d'actions. En ce qui concerne le régime d'ALR, tout écart entre le montant crédité au surplus d'apport relativement au coût de la rémunération fondée sur des actions et le montant déboursé par la Société pour l'acquisition des actions qui serviront au règlement des ALR est reclassé aux résultats non distribués au moment de la remise des ALR.

Une estimation est requise pour le nombre prévu d'instruments de capitaux propres dont les droits seront acquis et l'estimation est révisée lorsque des informations ultérieures indiquent que les renonciations réelles sont susceptibles d'être différentes du nombre estimé. L'incidence de toute variation du nombre d'options d'achat d'actions ou d'ALR est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les attributions se qualifient comme instruments de capitaux propres.

La politique décrite ci-dessus est appliquée à tous les paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ont été acquis après le 28 février 2010. Le régime d'options d'achat d'actions et les ALR sont les seuls régimes de la Société réglés en instruments de capitaux propres.

*ii) Régime de droits à la plus-value d'actions*

La Société a un régime de droits à la plus-value d'actions. La juste valeur des montants payables à des hauts dirigeants en vertu des droits à l'appréciation d'actions, lesquels sont réglés en trésorerie, est comptabilisée dans les charges au titre du personnel, et une augmentation correspondante est comptabilisée au passif dans les autres éléments du passif long terme à l'exception de la portion court terme comptabilisée dans les fournisseurs et autres crédateurs, pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent inconditionnellement le droit au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de clôture, ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**v) Paiements fondés sur des actions (suite)**

*iii) Régime d'unités d'actions*

La Société a également un régime d'unités d'actions, dont les paiements sont réglés en trésorerie, à l'intention des membres du conseil d'administration. Un passif pour les services acquis est comptabilisé, initialement à la juste valeur, dans les autres éléments du passif long terme, à l'exception de la portion court terme comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges au titre du personnel. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement du passif, ainsi qu'à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les charges au titre du personnel dans le résultat net consolidé pour la période.

**w) Régimes de retraite à prestations définies**

La Société offre, à certains de ses hauts dirigeants, des régimes de retraite à prestations définies. Ces régimes comprennent les régimes de pension enregistrés de même qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré.

Le versement des cotisations aux régimes de retraite enregistrés est effectué conformément aux lois applicables et le financement du régime complémentaire n'est effectué que partiellement par l'entremise des conventions de retraite (« CR »). Le montant des cotisations requises aux fins de la capitalisation des régimes de pension enregistrés est déterminé par le biais d'une évaluation actuarielle.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période annuelle de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassées en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation.

Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations), comptabilisé en résultats nets dans les frais généraux et opérationnels;
- intérêts nets (produits ou charges) comptabilisé en résultats nets dans les frais financiers;
- réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**3. Principales conventions comptables (suite)**

**w) Régimes de retraite à prestations définies (suite)**

Le passif net au titre des prestations définies de retraite, comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière dans la rubrique autres éléments du passif à long terme ou des autres éléments de l'actif à long terme selon le cas, représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul se limite à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures au régime.

Aucun autre avantage postérieur à la retraite n'est offert aux membres du personnel.

**x) Régimes de retraite à cotisations définies**

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges au titre du personnel lorsque les membres du personnel ont rendu les services leur donnant droit aux cotisations.

**y) Information sectorielle**

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités d'affaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières sont disponibles sont revus régulièrement par le président et chef de la direction de la Société afin qu'il puisse décider des ressources à affecter aux secteurs et évaluer le rendement de ceux-ci.

Jusqu'au 20 avril 2012, la Société comptait trois secteurs opérationnels : le franchisage, les médicaments génériques et un placement dans Rite Aid, une entreprise associée qui opère aux États-Unis. Le 20 avril 2012, suite à la perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, le placement dans Rite Aid a cessé d'être un secteur opérationnel (voir note 14). Conséquemment, depuis cette date, la Société compte deux secteurs opérationnels : le franchisage et les médicaments génériques. Dans le cadre de ses activités du secteur de franchisage, la Société agit à titre de franchiseur des bannières PJC Jean Coutu, PJC Clinique, PJC Jean Coutu Santé et PJC Jean Coutu Santé Beauté, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services pour ses franchisés. Dans le cadre de ses activités du secteur des médicaments génériques, la Société possède Pro Doc un fabricant canadien de médicaments génériques qui tire ses produits de la vente de médicaments génériques aux grossistes et aux pharmaciens. Les deux secteurs opérationnels de la Société sont dans le secteur géographique canadien.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs opérationnels sont les mêmes que celles qui sont décrites dans la présente note. La Société analyse le rendement de son secteur de franchisage et de médicaments génériques en fonction de son résultat opérationnel avant amortissements. Il s'agit de la mesure présentée au président et chef de la direction aux fins de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs. La Société comptabilise les opérations intersectorielles à la valeur convenue entre les parties.



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

#### **4. Modifications de conventions comptables**

##### **Modifications de l'exercice financier 2014**

##### **a) États financiers consolidés, partenariats et informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

En mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Selon IFRS 10, une entité doit consolider une autre entité lorsqu'elle a droit ou est exposée à des rendements variables de par ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Selon les normes IFRS antérieures, la consolidation était nécessaire lorsque l'entité avait le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc* et des parties de IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, de même que l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le type de partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, a été modifiée afin de refléter les dispositions des normes IFRS 10 et IFRS 11.

L'IFRS 12 établit les exigences d'informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, telles que les filiales, les partenariats, les participations dans des entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme reprend les exigences d'information à fournir existantes et introduit également d'importantes exigences d'informations à fournir supplémentaires concernant la nature et les risques associés à des participations de la Société dans d'autres entités.

La Société a adopté les normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et l'IAS 28, à compter du 3 mars 2013. L'adoption de ces nouvelles normes et modifications n'a eu aucune incidence importante sur la situation financière et sur les résultats consolidés de la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**4. Modifications de conventions comptables (suite)**

**Modifications de l'exercice financier 2014 (suite)**

***b) Évaluation de la juste valeur***

En mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. IFRS 13 est une norme globale d'évaluation de la juste valeur qui précise les exigences d'informations à fournir ayant un effet sur toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif dans une transaction normale entre les intervenants du marché, à la date d'évaluation. Elle établit également des informations à fournir sur la mesure de la juste valeur. Selon les normes IFRS antérieures, les lignes directrices sur la mesure et l'information à fournir concernant la juste valeur étaient réparties entre les normes spécifiques nécessitant des évaluations de la juste valeur qui dans de nombreux cas ne reflétaient pas une base d'évaluation claire ou une communication cohérente. La Société a adopté cette norme à compter du 3 mars 2013. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur le calcul des justes valeurs inscrites dans les états financiers consolidés de la Société.

***c) Présentation des autres éléments du résultat global***

En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement dans les autres éléments du résultat global. La Société a adopté ces modifications à compter du 3 mars 2013. En raison de l'adoption des modifications à l'IAS 1, la Société a regroupé les éléments dans l'état consolidé du résultat global en deux catégories : les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net.

***d) Avantages du personnel***

En juin 2011, l'IASB a modifié la norme IAS 19, *Avantages du personnel*, qui s'applique aux régimes à prestations définies. La version modifiée de la norme contient plusieurs modifications, incluant le remplacement du coût financier et du rendement attendu des actifs du régime par les intérêts nets calculés en appliquant un taux d'actualisation à l'obligation nette au titre des prestations définies ainsi que l'élimination de la méthode du corridor, qui permettait auparavant de reporter une portion des gains et pertes actuariels. Elle fournit également des directives sur l'évaluation des actifs et passifs au titre des prestations définies et améliore les règles de présentation des régimes à prestations définies. La Société a adopté ces modifications à compter du 3 mars 2013 et les a appliquées de façon rétrospective.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**4. Modifications de conventions comptables (suite)**

**Modifications de l'exercice financier 2014 (suite)**

**d) Avantages du personnel (suite)**

L'application de la norme modifiée sur l'état consolidé du résultat a donné lieu à une augmentation des frais financiers de 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, avec une compensation équivalente dans les autres éléments du résultat global à titre de réévaluation des régimes à prestations définies. Cette augmentation est attribuable au fait que le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies est inférieur au taux de rendement à long terme des actifs des régimes qui était utilisé.

La convention comptable qu'appliquait antérieurement la Société aux avantages du personnel pour la comptabilisation des écarts actuariels en autres éléments du résultat global était conforme aux exigences de la norme modifiée. Par ailleurs, les informations supplémentaires requises conformément aux dispositions de la norme modifiée sont présentées à la note 28.

L'adoption de la norme modifiée sur une base rétrospective n'a pas d'incidence sur l'état de la situation financière de la Société et par conséquent, la Société n'a pas inclus son état de la situation financière au 4 mars 2012 dans les présents états financiers consolidés. De plus, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement présentés dans les tableaux des flux de trésorerie ne sont pas touchés.

**e) Instruments financiers - Informations à fournir**

En décembre 2011, l'IASB a modifié la norme IFRS 7, *Informations à fournir - Compensation des actifs et des passifs financiers (amendements à IFRS 7)*, pour exiger la présentation de nouvelles informations destinées à aider les investisseurs et d'autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. La Société a adopté ces modifications à compter du 3 mars 2013. Les informations additionnelles requises selon IFRS 7 sont présentées à la note 20.

**Modification de l'exercice financier 2013**

**f) Impôt sur le résultat**

En décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôt sur le résultat* qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliquaient aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Puisque la Société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement selon le modèle du coût, l'adoption de ces nouvelles modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

#### **4. Modifications de conventions comptables (suite)**

##### **Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées**

Les informations sur ces nouvelles normes, modifications et interprétations susceptibles d'être applicables pour les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-dessous. Un certain nombre d'autres nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées mais il n'est pas prévu qu'elles auront un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

##### **g) Instruments financiers**

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, qui constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme fournit des indications sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des exigences concernant la décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers. IFRS 9 sera appliquée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires selon la date d'application. La date prévue d'entrée en vigueur de la nouvelle norme est le 1er janvier 2018, mais son application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

##### **h) Instruments financiers - Présentation**

En décembre 2011, l'IASB a publié une modification à l'IAS 32, *Instruments financiers – Présentation*, qui traite de l'interprétation d'avoir actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser et de l'application des exigences de réalisation et de règlement simultanés au sens de compensation. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications d'IAS 32 sur ses états financiers consolidés.

##### **i) Droits et taxes**

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, sur le traitement comptable des droits et des taxes imposés par les autorités publiques. L'interprétation précise ce qu'est le fait générateur d'obligation qui rend le paiement exigible, et à quel moment comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 de manière rétrospective avec retraitement des périodes antérieures et avec adoption anticipée permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRIC 21 sur ses états financiers consolidés.

##### **j) Avantages du personnel**

En novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service, afin de permettre leur déduction dans la période au cours de laquelle les services sont rendus. Ces modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 avec adoption anticipée permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications d'IAS 19 sur ses états financiers consolidés.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**5. Autres produits**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Redevances	119,1	118,6
Loyers	94,3	89,8
Divers	60,7	63,1
	<u>274,1</u>	<u>271,5</u>

**6. Coût des ventes et frais généraux et opérationnels**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	104,5	95,7
Charges liées aux contrats de location simple	58,2	54,3
Autres biens et services <sup>(1)</sup>	98,6	97,5
Frais généraux et opérationnels	<u>261,3</u>	<u>247,5</u>

<sup>(1)</sup> Le poste autres biens et services comprend les coûts de publicité, l'entretien et la réparation des immobilisations corporelles, les services aux franchisés, les frais de transport, les provisions pour pertes sur créances, les honoraires professionnels, les fournitures de bureau, les services publics et les charges de taxes et permis.

Aucun frais significatif autre que le coût des stocks n'est inclus au coût des ventes.

**7. Amortissements**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles	20,9	20,2
Immeubles de placement	0,6	0,6
Immobilisations incorporelles	11,0	10,9
	<u>32,5</u>	<u>31,7</u>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**8. Frais financiers**

	2014	2013
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	-	0,7
Pertes de change	1,3	0,3
Revenu d'intérêts	(3,6)	-
Revenus d'intérêts sur prêts et créances comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	(0,2)	(0,3)
Variation de la juste valeur des autres actifs financiers (note 13)	-	1,1
Charge d'intérêts nette sur le passif net au titre des prestations définies de retraite (note 28)	0,4	0,4
Autres frais financiers, nets	0,3	-
	<b>(1,8)</b>	<b>2,2</b>

**9. Impôt sur le résultat**

**a) Charge d'impôt**

L'impôt sur le résultat se répartit comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice courant	82,9	78,0
Renversement de provisions fiscales	(3,2)	-
Ajustements visant les exercices précédents	-	(0,3)
	<b>79,7</b>	<b>77,7</b>
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporelles	(0,2)	1,0
Ajustements pour les exercices précédents	-	0,2
	<b>(0,2)</b>	<b>1,2</b>
	<b>79,5</b>	<b>78,9</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**9. Impôt sur le résultat (suite)**

**a) Charge d'impôt (suite)**

La charge d'impôt de la Société diffère des montants qui auraient été obtenus par la combinaison des taux de base prévus par la loi.

	2014	2013
	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux combiné prévu par la loi de 26,90 %	<b>138,9</b>	171,4
Augmentation (diminution) du montant d'imposition provenant de divers éléments :		
Utilisation d'attributs fiscaux non comptabilisés contre les gains liés au placement dans Rite Aid	<b>(57,2)</b>	(93,6)
Renversement de provisions fiscales	<b>(3,2)</b>	-
Autres	<b>1,0</b>	1,1
	<b>79,5</b>	78,9

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a revu ses provisions fiscales en fonction de l'avancement des processus d'audits fiscaux et de la jurisprudence pertinente. Conséquemment, un montant de 3,2 millions de dollars a été renversé aux résultats de l'exercice financier 2014. Au cours de l'exercice financier 2013, aucun ajustement de la provision fiscale n'a été comptabilisé.

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a acquis sans contrepartie une déduction fiscale pour donation à un organisme de bienfaisance de 199,2 millions de dollars d'une Société sous contrôle commun. L'économie d'impôt exigible de 53,6 millions de dollars résultant de cette déduction fiscale a été constatée dans les surplus d'apport.

**b) Actif d'impôt différé non comptabilisé**

Au 1er mars 2014, 865,5 millions de dollars de pertes en capital reportables indéfiniment (344,7 millions de dollars de pertes en capital reportables indéfiniment et 689,4 millions de dollars de différences temporelles déductibles au 2 mars 2013) n'ont pas été comptabilisés à titre d'actifs d'impôts différés. Ces actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés parce qu'il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs à titre de gains en capital, contre lesquels la Société pourrait imputer ces avantages, seront disponibles.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**9. Impôt sur le résultat (suite)**

**c) Soldes d'impôt différé**

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé sont les suivantes :

	État consolidé de la situation financière		Comptabilisé en résultat net	
	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif d'impôt différé :</b>				
Créances à long terme de franchisés	0,2	0,3	(0,1)	(0,2)
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	2,7	2,9	(0,2)	(0,3)
Autres éléments du passif à long terme	2,0	1,6	0,7	-
Pénalités sur remboursements des billets de premier rang	0,9	3,0	(2,1)	(2,9)
Éliminations inter-secteurs incluses dans l'impôt différé	11,2	8,8	2,4	2,6
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>17,0</b>	<b>16,6</b>	<b>0,7</b>	<b>(0,8)</b>
<b>Passif d'impôt différé :</b>				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	0,5	0,8	(0,3)	(0,2)
Immobilisations incorporelles	4,8	4,3	0,5	0,4
Autres éléments de l'actif à long terme	1,4	1,1	0,3	0,2
<b>Total du passif d'impôt différé</b>	<b>6,7</b>	<b>6,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>
<b>Actif d'impôt différé, net</b>	<b>10,3</b>	<b>10,4</b>	<b>0,2</b>	<b>(1,2)</b>
Actif d'impôt différé - non courant	11,3	11,2		
Passif d'impôt différé - non courant	(1,0)	(0,8)		
	<b>10,3</b>	<b>10,4</b>		



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**10. Résultat par action**

Le calcul du résultat par action ainsi que le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action s'établissent comme suit :

	2014	2013
Résultat net	<b>437,0 \$</b>	558,2 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat de base par action	<b>206,0</b>	217,2
Résultat de base par action, en dollars	<b>2,12 \$</b>	2,57 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions) utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	<b>206,2</b>	217,5
Résultat dilué par action, en dollars	<b>2,12 \$</b>	2,57 \$

Pour l'exercice terminé le 1er mars 2014, aucun instrument de paiements fondé sur des actions ayant un effet antidilutif n'a été exclu du calcul du résultat dilué par action (853 000 avaient été exclus en 2013).

**11. Stocks**

Pour l'exercice terminé le 1er mars 2014, la provision pour désuétude des stocks comptabilisée en charges dans le coût des ventes s'établissait à 0,5 million de dollars (0,7 million de dollars en 2013).

**12. Créances à long terme de franchisés**

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
Créances à long terme de franchisés	<b>28,7</b>	31,4
Moins : tranche encaissable au cours du prochain exercice (incluse dans les créances clients et autres débiteurs)	<b>(5,0)</b>	(6,5)
	<b>23,7</b>	24,9

Les créances à long terme de franchisés sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 1er mars 2014, la valeur nominale du capital de ces investissements était de 39,2 millions de dollars (45,2 millions de dollars au 2 mars 2013) avant l'effet de l'actualisation de 0,6 million de dollars (0,9 million de dollars au 2 mars 2013) et avant déduction d'une provision pour pertes non actualisées de 9,9 millions de dollars (12,9 millions de dollars au 2 mars 2013). Ces investissements portent intérêt à des taux pouvant atteindre 8,0 % (8,0 % au 2 mars 2013). Certains comportent des termes de paiement jusqu'en 2027 et certains n'ont pas de modalités de paiement. La tranche encaissable au cours du prochain exercice n'inclut pas de créances aux franchisés n'ayant pas de modalité de paiement.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**13. Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers se composaient des papiers commerciaux de tiers adossés à des actifs (« PCAA ») ainsi que des options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés. Ces actifs étaient classés dans les instruments de niveau 3 puisque d'importantes données non observables étaient prises en compte dans leur évaluation. Le tableau qui suit présente la variation des soldes de l'état consolidé de la situation financière et l'incidence sur l'état consolidé du résultat (note 8) :

	2014	2013
	\$	\$
<b>Juste valeur des PCAA au début de l'exercice</b>	-	19,0
Variation de la juste valeur comptabilisée dans le résultat net consolidé	-	(1,1)
Remboursements de capital	-	(0,1)
Produits de la cession	-	(17,8)
<b>Juste valeur des PCAA à la fin de l'exercice</b>	-	-
<b>Options de remboursement au début et à la fin de l'exercice</b>	-	-
	-	-

**a) PCAA**

Le 24 juillet 2012, la Société a vendu la totalité de ses PCAA pour une contrepartie totale de 17,8 millions de dollars. La valeur nominale de ces PCAA s'élevait à 23,4 millions de dollars.

**b) Options de remboursement de facilités de crédit par des billets restructurés**

Puisque les PCAA vendus le 24 juillet 2012 étaient donnés en sûreté de premier rang sur les facilités de crédit à terme rotatif de la Société qui comportaient des mécanismes sous la forme d'options lui permettant de rembourser à l'échéance les montants tirés à même des billets restructurés qu'elle détenait, elle a annulé, préalablement à la vente des PCAA, toutes ces facilités de crédit.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**14. Placement dans Rite Aid**

Conformément aux dispositions du *Rule 144 under the U.S. Securities Act of 1933*, la Société a déposé le 17 avril 2012 un avis relatif à son intention de vendre jusqu'à 56 000 000 des 234 401 162 actions ordinaires de Rite Aid qu'elle détenait à cette date. Le 20 avril 2012, la Société a complété la vente de ces 56 000 000 d'actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 1,51 dollar américain par action pour une considération totale de 82,8 millions de dollars (83,6 millions de dollars américains), déduction faite des frais de transactions. Par conséquent, un gain de 82,8 millions de dollars a été enregistré à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice terminé le 2 mars 2013 puisque la valeur comptable du placement dans Rite Aid avait été radiée en totalité auparavant.

La vente de ces actions a ramené la participation de la Société à 19,85 % des actions ordinaires et en circulation de Rite Aid au 20 avril 2012 (26,1 % au 3 mars 2012) et, tel que prévu par la convention d'actionnaires entre la Société et Rite Aid, le nombre de représentants de la Société siégeant au conseil d'administration de Rite Aid est passé de trois à deux membres et la Société a perdu son siège au Comité exécutif de Rite Aid. La Société a conclu que ceci entraînait une perte d'influence notable de la Société sur Rite Aid, et, en vertu des IFRS, modifiait la comptabilisation du placement dans Rite Aid. Ce placement, qui était auparavant considéré comme un placement dans une entreprise associée et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, a été par la suite considéré comme un placement disponible à la vente et comptabilisé à la juste valeur. Ce changement a entraîné la constatation d'un gain hors trésorerie de 265,2 millions de dollars (267,6 millions de dollars américains) à l'état consolidé du résultat de la Société pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, ce qui correspondait à la juste valeur des 178 401 162 actions ordinaires détenues par la Société au moment de sa perte d'influence notable. Les fluctuations subséquentes de la juste valeur du placement dans Rite Aid ont été constatées à l'état consolidé du résultat global de la Société. Conséquemment, pour l'exercice terminé le 2 mars 2013, la Société a enregistré un gain de valeur de 40,8 millions de dollars dans l'état consolidé du résultat global. Au 2 mars 2013, la Société détenait toujours 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid (une participation de 19,7 %) et la juste valeur du placement était de 306,0 millions de dollars.

Au cours de l'exercice financier 2014, toujours conformément aux dispositions du *Rule 144 under the U.S. Securities Act of 1933*, la Société a vendu ses actions restantes de Rite Aid, soit 178 401 162 actions ordinaires. Ces actions ont été vendues à un prix moyen de 2,60 dollars américains par action pour une considération nette de 477,9 millions de dollars (461,4 millions de dollars américains). Par conséquent, un gain de 212,7 millions de dollars (incluant un effet de change cumulé favorable de 17,2 millions de dollars) a été reclassé de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat de la Société au cours de l'exercice financier 2014. Conséquemment, au 1er mars 2014, la Société ne détenait plus d'action de Rite Aid. L'augmentation de juste valeur du placement dans Rite Aid constatée à l'état consolidé du résultat global de la Société pour l'exercice financier terminé le 1er mars 2014 totalisait 171,9 millions de dollars.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**15. Immobilisations corporelles**

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>						
Solde au 3 mars 2012	97,0	350,2	19,0	78,7	5,0	549,9
Acquisitions	2,5	6,8	0,3	5,8	5,1	20,5
Dispositions	(0,8)	(0,4)	-	(3,6)	-	(4,8)
Transferts	-	7,5	1,3	-	(8,8)	-
Transferts à immeubles de placement	(0,1)	(1,6)	-	-	-	(1,7)
<b>Solde au 2 mars 2013</b>	<b>98,6</b>	<b>362,5</b>	<b>20,6</b>	<b>80,9</b>	<b>1,3</b>	<b>563,9</b>
Acquisitions	11,0	0,9	0,2	8,8	11,9	32,8
Dispositions	(0,2)	(1,3)	-	(1,3)	-	(2,8)
Transferts	-	5,6	1,9	-	(7,5)	-
Transferts à immeubles de placement	(4,0)	(6,3)	-	-	-	(10,3)
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>105,4</b>	<b>361,4</b>	<b>22,7</b>	<b>88,4</b>	<b>5,7</b>	<b>583,6</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 3 mars 2012	-	110,8	11,1	66,9	-	188,8
Amortissement	-	13,1	1,5	5,6	-	20,2
Dispositions	-	(0,2)	-	(3,7)	-	(3,9)
Transferts à immeubles de placement	-	(0,7)	-	-	-	(0,7)
<b>Solde au 2 mars 2013</b>	<b>-</b>	<b>123,0</b>	<b>12,6</b>	<b>68,8</b>	<b>-</b>	<b>204,4</b>
Amortissement	-	12,9	1,6	6,4	-	20,9
Dispositions	-	(0,3)	-	(1,3)	-	(1,6)
Transferts à immeubles de placement	-	(1,2)	-	-	-	(1,2)
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>-</b>	<b>134,4</b>	<b>14,2</b>	<b>73,9</b>	<b>-</b>	<b>222,5</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
Au 2 mars 2013	98,6	239,5	8,0	12,1	1,3	359,5
<b>Au 1er mars 2014</b>	<b>105,4</b>	<b>227,0</b>	<b>8,5</b>	<b>14,5</b>	<b>5,7</b>	<b>361,1</b>

La valeur nette comptable au 1er mars 2014 comprend des terrains destinés à la location d'un montant de 93,6 millions de dollars (94,9 millions de dollars au 2 mars 2013) et des immeubles destinés à la location d'un montant de 196,7 millions de dollars (207,9 millions de dollars au 2 mars 2013).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**16. Immeubles de placement**

	Terrains	Immeubles	Constructions en cours	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Solde au 3 mars 2012	8,4	22,9	0,3	31,6
Acquisitions	-	-	0,1	0,1
Dispositions	(1,4)	(4,7)	-	(6,1)
Transferts	-	0,4	(0,4)	-
Transferts provenant des immobilisations corporelles	0,1	1,6	-	1,7
<b>Solde au 2 mars 2013</b>	<b>7,1</b>	<b>20,2</b>	<b>-</b>	<b>27,3</b>
Acquisitions	-	0,2	-	0,2
Dispositions	(0,3)	(2,1)	-	(2,4)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	4,0	6,3	-	10,3
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>10,8</b>	<b>24,6</b>	<b>-</b>	<b>35,4</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 3 mars 2012	-	11,1	-	11,1
Amortissement	-	0,6	-	0,6
Dispositions	-	(2,5)	-	(2,5)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	-	0,7	-	0,7
<b>Solde au 2 mars 2013</b>	<b>-</b>	<b>9,9</b>	<b>-</b>	<b>9,9</b>
Amortissement	-	0,6	-	0,6
Dispositions	-	(1,0)	-	(1,0)
Transferts provenant des immobilisations corporelles	-	1,2	-	1,2
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>-</b>	<b>10,7</b>	<b>-</b>	<b>10,7</b>
<b>Valeur nette comptable</b>				
Solde au 2 mars 2013	7,1	10,3	-	17,4
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>10,8</b>	<b>13,9</b>	<b>-</b>	<b>24,7</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**16. Immeubles de placement (suite)**

Au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014, la Société a comptabilisé, dans les autres produits, 1,4 million de dollars (1,3 million de dollars en 2013) pour des revenus de location tirés d'immeubles de placement et a également comptabilisé, dans les frais généraux et opérationnels, 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars en 2013) de coûts opérationnels directs pour ces mêmes immeubles. La Société a de plus comptabilisé des coûts opérationnels directs de 0,5 million de dollars (0,3 million de dollars en 2013) pour des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun revenu de location.

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre d'immeubles commerciaux loués à des tiers. La juste valeur des immeubles de placement s'établit à 28,1 millions de dollars au 1er mars 2014 (20,7 millions de dollars au 2 mars 2013).

La juste valeur est établie selon le prix qui serait reçu pour la vente d'un immeuble lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est déterminée selon la méthode par le résultat en tenant compte des flux de trésorerie attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majoré du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de location. Cette évaluation est classée de niveau 3, car elle est dérivée de données non observables. Cette méthode tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts opérationnels non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimatif qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Un taux qui reflète les risques particuliers inhérents aux flux de trésorerie nets est appliqué aux flux de trésorerie nets annuels afin d'obtenir la valeur de l'immeuble. Au 1er mars 2014, les taux d'actualisation avant impôts utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement variaient de 7,25 % à 8,50 % (7,25 % à 8,50 % au 2 mars 2013).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**17. Immobilisations incorporelles**

	Frais de développement de la bannière	Logiciels en développement	Total
	\$	\$	\$
<b>Coût</b>			
Solde au 3 mars 2012	267,1	-	267,1
Acquisitions	19,0	-	19,0
Solde au 2 mars 2013	286,1	-	286,1
Acquisitions	10,6	7,4	18,0
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>296,7</b>	<b>7,4</b>	<b>304,1</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au 3 mars 2012	80,2	-	80,2
Amortissement	10,9	-	10,9
Solde au 2 mars 2013	91,1	-	91,1
Amortissement	11,0	-	11,0
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>102,1</b>	<b>-</b>	<b>102,1</b>
<b>Valeur nette comptable</b>			
Solde au 2 mars 2013	195,0	-	195,0
<b>Solde au 1er mars 2014</b>	<b>194,6</b>	<b>7,4</b>	<b>202,0</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

## **18. Goodwill**

La valeur comptable du goodwill s'établit à 36,0 millions de dollars au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013 dont 20,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des actifs de franchisage et 16,0 millions de dollars a été affecté à l'UGT des médicaments génériques.

### ***Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie avec goodwill***

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT. À la date à laquelle le test a été effectué, la Société a déterminé qu'aucune de ses UGT avec goodwill n'avait subi de dépréciation. Afin de déterminer si une dépréciation est requise, la Société estime la valeur recouvrable de chaque UGT. La valeur recouvrable de l'unité est déterminée en fonction du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité en 2014 a été déterminée de la même façon qu'en 2013. Le calcul de la valeur actuelle tient compte des flux de trésorerie futurs prévus sur une période de cinq ans ainsi que d'une valeur finale reflétant les prévisions de croissance par la suite.

Le calcul de la valeur d'utilité de chacune des UGT est fondé sur les hypothèses clés suivantes communes aux UGT de la Société :

- Les projections de flux de trésorerie pour une UGT sont déterminées à partir du budget approuvé pour l'exercice à venir. Celles faites pour les quatre exercices suivant l'exercice pour lequel le budget a été établi sont cohérentes par rapport aux données historiques et reflètent les attentes de la direction quant à la performance opérationnelle à moyen terme de l'UGT et à la croissance prévue des marchés de l'UGT.
- Le calcul de la valeur d'utilité prend en compte des estimations de la performance financière future de l'UGT. Les produits constituent l'un des facteurs clés des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les taux de croissance des produits sur une période de cinq ans ont été évalués en fonction des données historiques et de la croissance prévue de chaque UGT.
- Une valeur finale est incluse pour la période allant au-delà des cinq années suivant la date de clôture et cette valeur est fondée sur les flux de trésorerie estimés pour la cinquième année et un taux de croissance final de 3,7 % (3,7 % en 2013). Ce taux de croissance final n'excède pas le taux de croissance à long terme moyen pour les marchés pertinents.
- La Société utilise un taux d'actualisation avant impôt de 9,0 % par année (9,0 % en 2013). Ce taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital du secteur dans lequel chaque UGT opère.

La direction est d'avis que tout changement raisonnablement possible des hypothèses clés prises en compte dans le calcul de la valeur recouvrable de chacune de ses UGT n'aura pas d'incidence sur les résultats du test de dépréciation.



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**19. Autres éléments de l'actif à long terme**

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
Actifs de loyers escalatoires	12,1	10,1
Actif net au titre des prestations définies de retraite (note 28)	0,8	-
Autres	2,1	2,4
	<b>15,0</b>	<b>12,5</b>

**20. Fournisseurs et autres créditeurs**

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
Fournisseurs et autres courus	161,2	168,9
Charges à payer et autres	46,5	41,6
Produits différés	1,6	14,7
	<b>209,3</b>	<b>225,2</b>

Les fournisseurs et autres courus sont présentés nets d'un montant de 4,8 millions de dollars qui a été compensé au titre de revenus fournisseurs à recevoir (6,3 millions de dollars au 2 mars 2013).

**21. Dette à long terme**

**a) Convention de crédit**

Le 10 novembre 2011, la Société s'est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant de 500,0 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014, la Société a prolongé d'un an l'échéance de cette facilité, la portant ainsi au 10 novembre 2018. Le taux d'intérêt applicable à la facilité de crédit est le taux préférentiel canadien plus une marge variable (totalisant 3,00 % au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013) ou le taux d'acceptation bancaire plus une marge variable (totalisant 2,07 % au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013). Les marges varient selon l'atteinte de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt d'acceptation bancaire sont fixés périodiquement pour des périodes n'excédant généralement pas un mois. Au 1er mars 2014, cette facilité de crédit était inutilisée à l'exception de 0,4 million de dollars de lettres de crédit (0,3 million de dollars au 2 mars 2013).

Selon les termes et conditions stipulés aux conventions de crédit, la Société doit respecter certains engagements, dont le maintien de ratios financiers, lesquels sont décrits à la note 24, et le respect de certaines conditions en matière d'endettement, d'investissements et d'acquisitions d'entreprises. Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, la Société respectait ces engagements.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**21. Dette à long terme (suite)**

**a) Convention de crédit (suite)**

Le 28 mai 2009, la Société s'était engagée dans des facilités de crédit à terme rotatif d'un montant total de 17,6 millions de dollars (dont 0,5 million libellé en dollars américains) et échéant entre le 28 mai 2011 et le 28 mai 2012. Préalablement à la vente des PCAA, le 24 juillet 2012, toutes ces facilités de crédit ont été annulées par la Société, car les PCAA étaient donnés en sûreté de premier rang sur ces facilités de crédit à terme rotatif de la Société.

**b) Remboursements minimaux**

Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, la facilité de crédit en cours était inutilisée à l'exception des lettres de crédit mentionnées ci-haut.

**22. Autres éléments du passif à long terme**

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
Obligations différées relatives à des contrats de location	12,1	11,4
Passif net au titre des prestations définies de retraite (note 28)	-	1,4
Obligations au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie	4,9	2,6
Autres	0,6	0,4
	<b>17,6</b>	<b>15,8</b>

**23. Capital-actions**

Autorisé, en nombre illimité :

Actions à droit de vote subalterne catégorie « A », participantes, avec un droit de vote par action, échangeables au gré du porteur contre un même nombre d'actions catégorie « B » lors d'une offre publique d'achat portant uniquement sur les actions catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « B », participantes, avec dix droits de vote par action, échangeables contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour une action catégorie « B », sans valeur nominale, dividende déclaré en dollars canadiens.

Actions catégorie « C », à être émises en une ou plusieurs séries selon des droits, privilèges, conditions et restrictions à être déterminés, non participantes, sans droit de vote, sans valeur nominale.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**23. Capital-actions (suite)**

Les changements survenus au capital-actions se détaillent comme suit :

	2014		2013	
	(en millions d'actions)	\$	(en millions d'actions)	\$
<b>Actions à droit de vote subalterne catégorie « A »</b>				
Actions émises au début de l'exercice	100,0	537,1	104,8	559,7
Exercice d'un privilège d'échange	10,4	-	-	-
Rachetées et annulées	(26,2)	(129,4)	(5,3)	(28,5)
Rachetées et à annuler	-	-	-	(0,6)
Options d'achat d'actions exercées	1,0	14,4	0,5	6,5
Actions émises à la fin de l'exercice	85,2	422,1	100,0	537,1
<b>Actions catégorie « B »</b>				
Actions émises au début de l'exercice	114,4	-	114,4	-
Exercice d'un privilège d'échange	(10,4)	-	-	-
Actions émises à la fin de l'exercice	104,0	-	114,4	-

**a) Offre publique de rachat d'actions importante**

Le 8 octobre 2013, la Société a annoncé une offre de rachat à des fins d'annulation d'un nombre maximum de 22 000 000 d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société au prix de 18,50 \$ par action (l'« Offre »). Au cours de cette Offre, ayant pris fin le 14 novembre 2013, un total de 25 448 246 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été déposées incluant 21 000 000 d'actions de la Fondation Marcelle et Jean Coutu, une fiducie contrôlée par M. Jean Coutu et sa famille. Puisque le nombre global d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » déposées en réponse à l'offre a été supérieur à 22 000 000 d'actions, les actions ont été rachetées selon un facteur de réduction proportionnelle de 86,45 % résultant au rachat et à l'annulation de 18 154 490 actions de la Fondation Marcelle et Jean Coutu et 3 845 510 actions des autres actionnaires déposants. En vertu de l'Offre, la Société a donc procédé au rachat de 22 000 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action pour une considération totale, incluant les frais, de 407,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2014. Un montant de 299,8 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées, a été inscrit dans les résultats non distribués pour l'exercice terminé le 1er mars 2014.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**23. Capital-actions (suite)**

***b) Rachat dans le cours normal des activités***

Le 1er mai 2013, la Société a annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, lorsqu'elle le jugera opportun, un nombre maximal de 8 917 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2014. Les actions ont été ou seront rachetées par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto (le « TSX ») et conformément aux exigences de cette dernière. Ce programme de rachat dans le cours normal des activités, qui avait été suspendu suite à l'annonce de l'offre publique de rachat d'actions importante, a repris son cours le 25 novembre 2013 conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014, la Société a procédé au rachat et à l'annulation de 4 019 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en vertu de ce programme de rachat dans le cours normal des activités.

Le 3 mai 2012, la Société avait annoncé son intention de racheter à des fins d'annulation, un nombre maximal de 9 398 000 de ses actions à droit de vote subalterne catégorie « A » en circulation, représentant environ 10 % des actions détenues dans le public, sur une période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 mai 2013. Pendant la durée de ce programme de rachat dans le cours normal des activités, 5 510 700 actions ont été rachetées et annulées par l'entremise des mécanismes du TSX et conformément aux exigences de cette dernière. De ces actions, 74 300 actions ont été rachetées au cours de l'exercice financier 2014.

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013, la Société a procédé au rachat de 4 093 300 et 5 436 400 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à des prix moyens de 17,17 \$ et 15,02 \$ par action moyennant une considération totale, incluant les frais, de 70,3 millions de dollars et de 81,7 millions de dollars, respectivement. Des montants de 48,6 millions de dollars et de 52,6 millions de dollars, représentant le surplus du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des actions rachetées, ont été inscrits dans les résultats non distribués pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013, respectivement. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014 ont été annulées au cours de cette même période. Les actions rachetées au cours de l'exercice terminé le 2 mars 2013 ont été annulées au cours de cette même période, à l'exception de 117 000 actions qui ont été annulées après le 2 mars 2013.

***c) Exercice d'un privilège d'échange***

Le 14 août 2013, la Société a émis 10 385 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à la suite de l'exercice du privilège d'échange de 10 385 000 actions catégorie « B » contre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A », à raison d'une action à droit de vote subalterne catégorie « A » pour chaque action catégorie « B » ainsi échangée.

***d) Options d'achat d'actions exercées***

Pour l'exercice terminé le 1er mars 2014, 1 013 854 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ont été émises suite à la levée d'options d'achat d'actions (573 069 en 2013).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**23. Capital-actions (suite)**

**e) Dividendes**

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par la Société :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
0,84 \$ (0,28 \$ en 2013) par action à droit de vote subalterne catégorie « A »	<b>75,8</b>	28,8
0,84 \$ (0,28 \$ en 2013) par action de catégorie « B »	<b>89,1</b>	32,0
	<b>164,9</b>	60,8

Le 8 octobre 2013, le conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'un dividende spécial en espèces de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B ». Ce dividende spécial a été versé le 2 décembre 2013 à tous les actionnaires de la Société inscrits aux registres de la Société le 25 novembre 2013.

Le 29 avril 2014, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action. Ce dividende sera versé le 30 mai 2014 à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ainsi qu'aux porteurs d'actions catégorie « B » inscrits aux registres de la Société en date du 16 mai 2014.

**24. Informations à fournir concernant le capital**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et soutenir la stratégie de croissance afin d'offrir un rendement aux actionnaires;
- Conserver une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital;
- Engager des dépenses en immobilisations corporelles adéquates afin d'assurer la stabilité et l'aspect concurrentiel des activités.

La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, racheter des actions, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, procéder à l'émission ou au remboursement de dette et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 2 mars 2013.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**24. Informations à fournir concernant le capital (suite)**

La Société définit son capital par la capitalisation totale, soit, l'endettement net plus les capitaux propres. L'endettement net est défini par la dette à long terme (incluant la portion échéant à court terme) et le découvert bancaire, nets des placements temporaires. La capitalisation totale et l'endettement net ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles utilisées par d'autres sociétés.

La Société assure le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et indicateurs non financiers du rendement. Ces mesures de capital sont analysées périodiquement et comprennent principalement les ratios suivants :

- ratio d'endettement net sur la capitalisation totale;
- ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements.

Le tableau suivant montre le rapprochement de la capitalisation totale utilisée par la Société et le détail du calcul des ratios suivis par la Société :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Encaisse et placement temporaire	<b>(74,3)</b>	(20,0)
Découvert bancaire	-	21,6
<b>Endettement net</b>	<b>(74,3)</b>	1,6
<b>Capitaux propres</b>	<b>932,1</b>	1 110,8
<b>Capitalisation totale</b>	<b>857,8</b>	1 112,4
<b>Résultat opérationnel avant amortissements</b>	<b>334,5</b>	323,0
Ratio d'endettement net sur la capitalisation totale	<b>s.o.</b>	0,1%
Ratio d'endettement net sur le résultat opérationnel avant amortissements	<b>s.o.</b>	0,0

La Société croit que ces ratios sont satisfaisants compte tenu de ses objectifs de gestion de capital.

La Société doit également se conformer trimestriellement à certains engagements financiers imposés par sa facilité de crédit renouvelable de 500,0 millions de dollars décrite à la note 21. Ces engagements financiers consistent au maintien (i) d'un ratio de levier financier maximum et, advenant le cas où ce ratio atteindrait un certain niveau, (ii) d'un ratio de couverture des intérêts minimum. La Société respecte les exigences imposées par sa facilité de crédit quant au maintien de ces ratios.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**25. Paiements fondés sur des actions**

Afin de pouvoir refléter la perte de valeur des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value d'actions en circulation à la suite de la déclaration du dividende spécial d'un montant de 0,50 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et par action catégorie « B » (note 23e)), le conseil d'administration a déterminé qu'il est dans l'intérêt de la Société de rajuster le prix d'exercice des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value d'actions émis et en circulation à la date de clôture des registres aux fins du dividende spécial. Le montant du rajustement prévu est égal au moindre du montant du dividende déclaré par action et de la différence entre le cours moyen pondéré des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » pour la période de cinq jours se terminant immédiatement avant la date ex-distribution et le cours moyen pondéré de l'action pour la période de cinq jours commençant à la date ex-distribution. Conséquemment, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui aura lieu le 8 juillet 2014, les actionnaires seront invités à confirmer ce rajustement afin de réduire de 0,17 \$ le prix d'exercice des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value d'actions émis et en circulation en date du 25 novembre 2013.

Les informations qui suivent ne tiennent pas compte de ce rajustement puisqu'il n'a pas encore été approuvé par les actionnaires de la Société.

**a) Régime d'options d'achat d'actions**

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe à l'intention de certains cadres de la Société. À l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 10 juillet 2012, les actionnaires ont approuvé une modification au régime d'options d'achat d'actions pour augmenter de 2 millions le nombre total d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » autorisées pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le portant ainsi à 10 millions d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A ». Selon le régime, le prix de levée de chaque option ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des options. La durée maximale d'une option est de 10 ans. L'échéance la plus éloignée des options attribuées est en janvier 2021. Les options octroyées sont acquises annuellement sur une durée maximale de quatre ans.

Les changements survenus dans le nombre d'options d'achat d'actions se détaillent comme suit :

	2014		2013	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Options en cours au début de l'exercice	1,5	13,20	1,9	12,12
Options attribuées	0,1	18,60	0,2	15,04
Options exercées	(1,0)	13,14	(0,5)	9,56
Options expirées	-	-	(0,1)	17,49
Options en cours à la fin de l'exercice	0,6	14,76	1,5	13,20
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	0,3	14,66	1,0	13,67

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**25. Paiements fondés sur des actions (suite)**

**a) Régime d'options d'achat d'actions (suite)**

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 1er mars 2014 :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en millions)	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Moins de 10 \$	0,1	6,8	9,27	0,1	9,31
10 \$ - 15 \$	0,2	4,4	13,50	0,1	13,59
15 \$ - 20 \$	0,3	6,0	16,59	0,1	16,06
	0,6	5,7	14,76	0,3	14,66

Les données suivantes représentent les hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées selon le modèle Black & Scholes.

	2014	2013
Dividende annuel prévu	1,85%	1,9%
Volatilité prévue	19,68%	24,69%
Taux d'intérêt sans risque	1,59%	1,29%
Durée prévue (années)	5	5

Au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014, la Société a attribué 144 450 options (191 560 en 2013). La juste valeur de ces options est de 2,83 \$ pour l'exercice terminé le 1er mars 2014 (2,77 \$ en 2013). Une somme de 0,6 million de dollars a été constatée dans les charges relatives au régime d'options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 1er mars 2014 (0,6 million de dollars en 2013).

**b) Régime d'actions liées au rendement (« ALR »)**

Depuis le 1er janvier 2012, la Société a un régime d'actions liées au rendement offert à ses hauts dirigeants. Les droits sur les ALR sont acquis sur une période de trois ans et sont assortis de conditions d'acquisition liées au rendement. Les ALR donnent le droit de recevoir des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société ou, au gré de celle-ci, la valeur équivalente en espèces.

Au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014, la Société a octroyé 37 940 ALR (51 150 en 2013). Au 1er mars 2014, 139 600 ALR étaient en circulation (101 660 au 2 mars 2013).

La Société utilise un modèle Monte Carlo pour intégrer une condition de marché à l'évaluation des ALR.



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**25. Paiements fondés sur des actions (suite)**

**b) Régime d'actions liées au rendement (« ALR ») (suite)**

La juste valeur des ALR octroyées au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014 est de 14,12 \$ par ALR (7,94 \$ en 2013). Au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014, une somme de 0,4 million de dollars a été constatée relativement au régime d'ALR (0,2 million de dollars en 2013).

Des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » de la Société ont été rachetées et sont détenues en fiducie à l'intention des détenteurs jusqu'à ce que les droits rattachés aux actions liées au rendement soient acquis ou qu'ils soient annulés. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée aux états financiers de la Société et le coût des actions acquises est présenté en réserve à titre d'actions autodétenues à la situation financière consolidée de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 1er mars 2014, la Société a acquis 44 263 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » (78 345 en 2013) au prix moyen de 19,09 \$ (15,21 \$ en 2013). Au 1er mars 2014, 199 247 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » étaient détenues en fiducie (154 984 au 2 mars 2013).

**c) Régime de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions**

La Société a un régime d'unités d'actions ainsi qu'un régime de droits à la plus-value d'actions. Les changements survenus dans le nombre de droits à la plus-value d'actions et d'unités d'actions se détaillent comme suit :

	2014		2013	
	Nombre de droits à la plus-value d'actions (en millions)	Nombre d'unités d'actions (en millions)	Nombre de droits à la plus-value d'actions (en millions)	Nombre d'unités d'actions (en millions)
En cours au début de l'exercice	0,5	0,2	0,4	0,2
Attribuées	0,1	-	0,1	-
Exercées	(0,1)	-	-	-
Expirées	-	-	-	-
En cours à la fin de l'exercice	0,5	0,2	0,5	0,2

Au 1er mars 2014, 86 136 droits à la plus-value d'actions (83 872 droits à la plus-value d'actions au 2 mars 2013) étaient exerçables.

Une somme de 4,1 millions de dollars a été constatée en charge relativement à ces régimes pour l'exercice terminé le 1er mars 2014 (2,1 millions de dollars en 2013). Au 1er mars 2014, la Société avait un passif à court et à long terme totalisant 7,0 millions de dollars relativement à ces régimes (4,3 millions de dollars au 2 mars 2013).

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

## **26. Garanties et éventualités**

### **a) Garanties**

Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, aucun audit fiscal n'était en cours relativement aux opérations américaines cédées à Rite Aid en juin 2007. Les audits fiscaux qui étaient en cours au 3 mars 2012 se sont conclus pendant l'exercice financier 2013 par des règlements dont les montants n'étaient pas significativement différents de ceux des provisions de la Société à cette date relativement aux indemnités fiscales. Il est impossible pour la Société d'estimer le passif éventuel pour d'autres garanties d'indemnisation potentielles, car elles dépendent d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être établies pour le moment.

En date du 1er mars 2014, la Société avait garanti le remboursement de certains emprunts bancaires contractés par des franchisés pour un montant maximal de 2,2 millions de dollars (1,7 million de dollars au 2 mars 2013). La majorité des cautionnements s'applique à des prêts dont l'échéance est d'un an. Ces emprunts sont également cautionnés personnellement par les franchisés.

### **b) Conventions de rachat**

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Société s'est engagée auprès d'institutions bancaires à racheter les stocks de certains de ses franchisés, lorsqu'ils sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions bancaires à ces mêmes franchisés. Au 1er mars 2014, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 135,0 millions de dollars (116,2 millions de dollars au 2 mars 2013). Toutefois, en vertu de ces conventions, la Société ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

En vertu de conventions de rachat d'équipements financés par des contrats de location financement n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas 15 ans, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses franchisés. Dans le cas de contrats de location financement, la valeur de rachat est liée au solde net du bail à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde du prêt à la date de rachat. Au 1er mars 2014, les financements relatifs aux équipements se chiffraient à 76,3 millions de dollars (80,8 millions de dollars au 2 mars 2013).

La Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes et n'a enregistré aucun passif à l'égard de ces garanties dans ses états financiers consolidés du 1er mars 2014 et du 2 mars 2013.

### **c) Éventualités**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations et de litiges. Bien que le dénouement des procédures ne puisse être déterminé avec certitude, la direction juge que toute responsabilité qui découlerait de telles éventualités n'aurait pas d'incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Société. La Société limite son exposition en s'assurant auprès de sociétés d'assurances pour couvrir certains risques de réclamations liés à ses activités.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**26. Garanties et éventualités (suite)**

**c) Éventualités (suite)**

Par ailleurs, au cours des exercices financiers 2009 et 2011, la Société a été nommée à titre de défendeur dans deux recours institués contre elle par un même franchisé. Le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du Code de déontologie des pharmaciens et réclame le remboursement de redevances payées sur les ventes de médicaments ainsi que des dommages. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de se défendre. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

**27. Engagements**

Les engagements présentés ci-après correspondent aux engagements liés aux contrats de location simple que la Société a, soit comme locataire ou soit comme bailleur, ainsi qu'aux engagements contractuels relatifs aux immobilisations corporelles.

**a) La Société comme locataire**

Les baux ont généralement des durées variant de 10 à 15 ans avec des options de renouvellement. La Société n'a pas d'option d'achat pour des terrains ou des immeubles loués à l'expiration des périodes de location. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est payé.

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles sont les suivants :

	<b>Paiements minimums des contrats de location simple</b>
	<b>\$</b>
2015	<b>45,3</b>
2016	<b>48,8</b>
2017	<b>47,6</b>
2018	<b>45,2</b>
2019	<b>43,4</b>
Suivantes	<b>246,3</b>
	<b>476,6</b>

La Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple. Les revenus de sous-location sont décrits à la section suivante.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**27. Engagements (suite)**

**b) La Société comme bailleur**

La Société loue, principalement à des franchisés, une portion importante de ses terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles (note 15) en utilisant des contrats de location simple conventionnels. Également, la Société sous-loue la majorité de ses contrats de location simple à des franchisés ou à d'autres locataires. Habituellement, les baux sur les immeubles de la Société ont des durées initiales de 10 à 15 ans avec des options de renouvellement. Plusieurs contrats de location ont des clauses escalatoires. Aucun loyer conditionnel n'est facturé. Au 1er mars 2014, la Société avait des montants à recevoir à court terme concernant ces contrats de location simple (inclus dans les créances clients et autres débiteurs) de 1,2 million de dollars (1,7 million de dollars au 2 mars 2013). Les revenus de loyer (inclus dans les autres produits (note 5)) sont les suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Revenus de loyer provenant de la location de terrains et immeubles présentés dans les immobilisations corporelles et immeubles de placement	36,4	35,5
Revenus de sous-location	57,9	54,3
	<b>94,3</b>	<b>89,8</b>

Les paiements minimums futurs non résiliables relatifs à des contrats de location simple de terrains et d'immeubles loués ou sous-loués que la Société recevra, sont les suivants :

	Revenus de contrats de location simple	Revenus de sous-location de contrats de location simple
	\$	\$
2015	35,1	47,0
2016	32,3	44,9
2017	28,7	42,2
2018	23,3	38,6
2019	15,3	34,8
Suivantes	36,6	162,4
	<b>171,3</b>	<b>369,9</b>

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

## **27. Engagements (suite)**

### ***c) Engagements contractuels liés aux immobilisations corporelles***

La Société a également d'autres engagements tels, des engagements pour l'acquisition et la construction d'immeubles auprès d'entrepreneurs totalisant 3,5 millions de dollars. Ces paiements minimums exigibles sont payables au cours de l'exercice se terminant le 28 février 2015.

## **28. Régimes de retraite**

La Société offre des régimes de retraite à prestations et à cotisations définies en vertu desquels les employés reçoivent des prestations de retraite. En vertu des régimes de retraite à prestations définies, les employés ont droit à une rente viagère à leur retraite, d'un montant correspondant à 2 % du salaire moyen des trois meilleures années, pour chaque année de service. La période de service reconnue ne peut excéder 35 ans. Aux fins de la présentation de l'information financière, la date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 1er mars 2014 (2 mars 2013).

Aux fins du financement, la plus récente évaluation actuarielle de l'actif des régimes et de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée le 31 décembre 2012. Les évaluations actuarielles sont effectuées par des actuaires indépendants de la Société.

Gouvernance:

En vertu des législations applicables se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, soit un fiduciaire pour les régimes enregistrés au Québec. La gouvernance des régimes, l'élaboration des politiques de placement et de capitalisation, la répartition cible de l'actif et les diverses stratégies liées à la gestion des risques incombent principalement à la Société.

Les politiques de placement des régimes de retraite sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui permettra le versement des prestations estimées et visent à maintenir un niveau de risque approprié compte tenu des échéances des paiements qui devront être effectués par le régime.

En vertu des législations applicables se rapportant aux régimes de retraite à cotisations définies, l'administrateur du régime est un comité de retraite. Le comité prend les moyens adéquats pour protéger les droits des participants et bénéficiaires, conserver et faire fructifier les actifs de la caisse de retraite, il veille à l'exécution de plusieurs fonctions telles que le versement des cotisations à la caisse de retraite et l'adhésion du personnel admissible au régime.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**28. Régimes de retraite (suite)**

Capitalisation:

Pour les régimes à prestations définies, les exigences en matière de financement minimal sont définies par les lois sur les régimes de retraites pertinentes, soient principalement la *loi sur les régimes complémentaire de retraite du Québec* et la *loi de l'impôt sur le revenu*. Le financement des régimes enregistrés au Québec est déterminé par les évaluations actuarielles. Ces évaluations déterminent la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les coûts normaux et les déficits de capitalisation. Les régimes non enregistrés sont capitalisés en fonction de la politique de financement établie par la Société.

Risques:

Les régimes à prestations définies exposent la Société à certains risques dont les plus importants sont les suivants :

*Risque d'investissement*

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations de sociétés de première catégorie. Si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, il y a déficit. Ce risque est géré au moyen de la diversification des portefeuilles. Certains actifs du régime sont investis dans les titres de capitaux propres de sociétés étrangères qui sont aussi exposés au risque de change.

*Risque de taux d'intérêt*

La diminution des taux de rendement des obligations donne lieu à une augmentation des passifs des régimes, laquelle est partiellement compensée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes investis en obligations.

*Risque de longévité*

Une augmentation de l'espérance de vie donne lieu à une augmentation des passifs des régimes puisque les prestations doivent être payées plus longtemps que prévu. Ce risque est atténué par l'utilisation de tables de mortalité appropriées pour établir le niveau des cotisations à verser.

*Risque d'inflation*

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

La charge de la Société au titre de ces régimes de retraite à cotisations et à prestations définies se présente comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
<b>Régimes de retraite à cotisations définies :</b>		
Charge de retraite pour les régimes à cotisations définies de la Société	2,2	2,2
Charge de retraite pour les régimes généraux et obligatoires	2,4	2,3
<b>Charge de retraite pour les régimes à cotisations définies</b>	<b>4,6</b>	<b>4,5</b>
<b>Régimes de retraite à prestations définies :</b>		
Coût des services rendus <sup>(1)</sup>	1,5	1,4
Charges d'intérêts nets (note 8)	0,4	0,4
<b>Charge totale comptabilisée dans l'état des résultats consolidés</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies :		
Gains liés au rendement de l'actif, excluant le montant inclus dans les charges d'intérêts nets	(3,3)	(1,4)
Ajustements liés à l'expérience	(0,6)	0,3
Pertes liées aux hypothèses démographiques	2,8	-
Pertes liées aux hypothèses financières	-	1,1
Impôt sur le résultat	0,3	-
<b>Charge totale comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(0,8)</b>	<b>-</b>
<b>Total de la charge nette des régimes de retraite à prestations définies</b>	<b>1,1</b>	<b>1,8</b>

<sup>(1)</sup> Comptabilisé dans les frais généraux et opérationnels

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

Les renseignements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
<b>Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies</b>		
Solde au début de l'exercice	29,0	25,3
Coût des services rendus	1,5	1,4
Charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	1,3	1,2
Prestations versées	(0,5)	(0,3)
Pertes actuarielles dans le résultat global découlant de :		
Ajustements liés à l'expérience	(0,6)	0,3
Changements dans les hypothèses démographiques	2,8	-
Changements dans les hypothèses financières	-	1,1
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>33,5</b>	<b>29,0</b>
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>		
Solde au début de l'exercice	27,6	22,6
Produits d'intérêts	0,9	0,8
Gains liés au rendement de l'actif, excluant le montant inclus dans les charges d'intérêts nets	3,3	1,4
Cotisations de l'employeur	3,0	3,1
Prestations versées	(0,5)	(0,3)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>34,3</b>	<b>27,6</b>
<b>Actif (passif) net au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments de l'actif (du passif) à long terme</b>	<b>0,8</b>	<b>(1,4)</b>

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des régimes de retraite :

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	33,5	29,0
Juste valeur des actifs des régimes	34,3	27,6
<b>Actif (passif) net au titre des prestations définies inclus dans les autres éléments de l'actif (du passif) à long terme</b>	<b>0,8</b>	<b>(1,4)</b>



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

Au 1er mars 2014, 26 % de la juste valeur des actifs des régimes était en dépôt à titre d'impôts canadiens remboursables (28 % au 2 mars 2013) et 74 % était investi (72 % au 2 mars 2013). La répartition des actifs investis se détaille comme suit :

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	%	%
Fonds équilibrés	<b>52</b>	53
Fonds d'actions internationales	<b>10</b>	9
Fonds d'actions américaines	<b>20</b>	18
Fonds d'actions canadiennes	<b>18</b>	20

Aucun actif des régimes n'est directement investi dans des titres de la société mère ou de ses filiales. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeuble ou d'autres actifs utilisés par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer les obligations au titre des prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	<b>4,5%</b>	4,5%
Taux de croissance attendu de la rémunération	<b>3,5%</b>	3,5%
Table de mortalité utilisée	<b>CPM2014-B</b>	UP-1994
Facteur d'ajustement aux taux de mortalité - hommes	<b>73,9%</b>	s.o.
Facteur d'ajustement aux taux de mortalité - femmes	<b>92,2%</b>	s.o.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**28. Régimes de retraite (suite)**

L'analyse de sensibilité ci-dessous a été préparée basée sur des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes au 1er mars 2014, alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes.

	Obligation au titre des prestations définies	
	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Taux d'actualisation (variation de 1,0 %)	(4,4)	5,5
Taux d'indexation (variation de 1,0 %)	2,0	(1,7)
Taux de croissance attendu de la rémunération (variation de 1,0 %)	0,3	(0,3)
Taux de mortalité (variation de 10,0 % sur les taux de mortalité)	(0,5)	0,5

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus peut ne pas être représentative de la variation réelle des obligations au titre des prestations définies comme il est peu probable que le changement dans les hypothèses se produirait isolément les uns des autres considérant que certaines hypothèses peuvent être corrélées.

Au 1er mars 2014, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies s'établissait à 14,5 années (15,5 années au 2 mars 2013). Pour l'exercice se terminant 28 février 2015, la Société prévoit payer 1,2 million de dollars de cotisations pour les régimes à prestations définies.

**29. Transactions entre parties liées**

Les soldes et les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont décrites ci-après.

**a) Société mère et partie exerçant le contrôle ultime**

Au 1er mars 2014, monsieur Jean Coutu détenait le contrôle ultime du Groupe Jean Coutu (PJC) inc.

**b) Rémunération des principaux dirigeants**

En plus de verser un salaire aux membres de la direction, la Société contribue pour eux à un régime de retraite à prestations définies entièrement financé par la Société (note 28). Les principaux dirigeants participent également, selon leur statut, à un ou à plusieurs régimes de rémunération à long terme offerts par la Société, soit, le régime d'options d'achat d'actions, le régime d'actions liées au rendement, le régime de droits à la plus-value d'actions et le régime d'unités d'actions. La dépense de rémunération présentée ci-après comprend la rémunération des membres du conseil d'administration, du président et chef de la direction ainsi que des premiers vice-présidents.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**29. Transactions entre parties liées (suite)**

**b) Rémunération des principaux dirigeants (suite)**

	2014	2013
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	6,3	6,1
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,6
Rémunération fondée sur des actions	4,2	2,5
	<b>11,1</b>	<b>9,2</b>

Les avantages du personnel à court terme incluent un montant de 0,5 million de dollars pour l'exercice financier 2014 (0,5 million de dollars en 2013) relatif à un contrat conclu dans le cours normal des affaires avec une compagnie détenue par un administrateur. En vertu de ce contrat, des services non exclusifs sont rendus à la Société concernant son développement commercial stratégique.

Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, la Société n'avait accordé aucun prêt à ses principaux dirigeants.

**c) Transactions avec des entités contrôlées par des membres de la direction ou des administrateurs, ou sous leur influence notable**

Les opérations conclues avec des pharmacies franchisées contrôlées par des membres de la direction ayant une influence notable sur la Société ou des membres de leur famille proche sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Produits :		
Ventes	49,9	55,7
Redevances	2,6	3,2
Loyers	1,9	2,0
Crédits aux franchisés	-	(0,2)

Au 1er mars 2014, la Société avait un solde à recevoir inclus dans les créances clients et autres débiteurs de 3,9 millions de dollars (3,9 millions de dollars au 2 mars 2013) résultant de ces transactions. Les créances à long terme de franchisés incluaient un montant de 0,7 million de dollars au 1er mars 2014 à recevoir d'un franchisé lié (0,7 million de dollars au 2 mars 2013). Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires aux mêmes termes et conditions que celles effectuées avec les autres franchisés.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**29. Transactions entre parties liées (suite)**

**c) Transactions avec des entités contrôlées par des membres de la direction ou des administrateurs, ou sous leur influence notable (suite)**

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a acquis sans contrepartie une déduction fiscale pour donation à un organisme de bienfaisance de 199,2 millions de dollars d'une Société sous contrôle commun. L'économie d'impôt exigible de 53,6 millions de dollars résultant de cette déduction fiscale a été constatée dans les surplus d'apport de la Société.

De plus, au cours de l'exercice financier 2014, la Société a racheté de la Fondation Marcelle et Jean Coutu 18 154 490 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à un prix de 18,50 \$ par action dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions importante (note 23).

Au cours de l'exercice financier 2014, la Société a déboursé une somme de 1,4 millions de dollars en contrepartie de l'acquisition d'une participation additionnelle de 8,7 % dans une société associée. Cette participation a été acquise d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société. De plus, du matériel roulant d'une valeur de 3,0 millions de dollars a été acquis d'une entité dont un des administrateurs est également administrateur de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2013, la Société a acquis un immeuble et un terrain appartenant à une société contrôlée par un administrateur pour un montant de 2,5 millions de dollars. Cette transaction a été effectuée à la juste valeur.

**30. Information à fournir sur les instruments financiers**

**a) Valeur comptable par catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers :**

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Placement dans Rite Aid	-	306,0
<b>Prêts et créances</b>		
Encaisse et placement temporaire	<b>74,3</b>	20,0
Créances clients et autres débiteurs	<b>206,9</b>	199,6
Créances à long terme de franchisés	<b>23,7</b>	24,9
<b>Passifs financiers</b>		
Découvert bancaire	-	21,6
Fournisseurs et autres créditeurs	<b>209,3</b>	225,2

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

---

**30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)**

***b) Juste valeur***

Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, la juste valeur de l'encaisse et placement temporaire, des créances clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et autres créditeurs était comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des créances à long terme de franchisés n'était pas différente de façon significative de leur valeur comptable au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013 dans la mesure où leur taux d'intérêt effectif était similaire à celui que la Société accorderait pour des prêts comportant des conditions et des échéances semblables à la date des états financiers.

Au 2 mars 2013, la juste valeur de l'investissement dans Rite Aid a été déterminée en utilisant le cours acheteur à la fermeture des marchés au 1<sup>er</sup> mars 2013.

***c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur***

Au 2 mars 2013, la Société a classé son évaluation à la juste valeur du placement dans Rite Aid, au niveau 1, car elle était établie d'après un prix (non ajusté) coté sur un marché actif. Au 1er mars 2014, la Société ne détenait plus d'action de Rite Aid.

***d) Risque de crédit***

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, la Société à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux créances clients et autres débiteurs, ainsi qu'aux créances à long terme de franchisés. Le risque de crédit est atténué par le fait que les créances clients et autres débiteurs ainsi que les créances à long terme de franchisés font l'objet d'un suivi actif de la part de la direction de la Société. Les créances clients et autres débiteurs en souffrance sont non significatifs et aucune provision n'est prise à leur égard.

La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de la Société.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)**

**d) Risque de crédit (suite)**

La provision pour pertes sur créances est examinée à chaque date de clôture. La Société revoit son estimation de la provision en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque franchisé en tenant compte de l'historique de recouvrement. La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau considéré suffisant pour absorber les pertes sur créances potentielles. La continuité de la provision pour pertes sur créances de la Société en considérant l'effet de l'actualisation de ces provisions se présente comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12,6	7,2
Provision pour pertes sur créances	3,3	7,2
Radiation	(6,1)	(1,8)
Solde à la fin de l'exercice	9,8	12,6

La provision ci-haut est entièrement relative à des créances à long terme de franchisés.

Les créances à long terme de franchisés ayant des modalités de paiement et qui sont en souffrance sont non significatives et aucune provision n'est prise à leur égard.

**e) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à sa facilité de crédit renouvelable pour maintenir sa flexibilité. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Au 1er mars 2014, la Société avait des fournisseurs et autres créditeurs de 209,3 millions de dollars (225,2 millions de dollars au 2 mars 2013) dus au cours des 12 prochains mois. Les engagements et leurs dates d'échéance sont présentés à la note 27.

La Société génère assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et a suffisamment de financement disponible via sa facilité de crédit renouvelable pour financer ses activités et respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**30. Information à fournir sur les instruments financiers (suite)**

**f) Risque de taux d'intérêt**

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuations de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variables. Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, aucune dette à long terme n'était exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt sur la dette à long terme et pourrait notamment conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes. La Société ne détenait pas de tels instruments financiers au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013.

**g) Risque de change**

Au 2 mars 2013 le placement dans Rite Aid était le seul instrument financier libellé en devises étrangères significatif de la Société. Au 1er mars 2014, la Société n'avait aucun instrument financier libellé en devises étrangères significatif. Au 1er mars 2014 et au 2 mars 2013, aucun instrument de couverture n'était utilisé afin d'atténuer le risque de fluctuation des taux de change.

**31. Renseignements complémentaires aux flux de trésorerie**

	2014	2013
	\$	\$
<b>Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif</b>		
Variation des créances clients et autres débiteurs et des charges payées d'avance	(1,2)	7,6
Variation des stocks	0,3	(23,9)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	(15,0)	(6,1)
Variation des autres éléments de l'actif à long terme	(2,7)	(2,0)
Variations des autres éléments du passif à long terme	3,7	2,5
Variation nette des éléments hors caisse de l'actif et du passif	(14,9)	(21,9)

**Autres renseignements**

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles acquis compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	3,5	2,5
Rachat d'actions compris dans les fournisseurs et autres créditeurs	-	1,9

**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**32. Information sectorielle**

L'information sectorielle se résume comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
<b>Produits <sup>(1)</sup></b>		
Franchisage	2 730,7	2 736,0
Médicaments génériques	160,0	154,2
Ventes inter-secteurs	(157,4)	(150,7)
	<b>2 733,3</b>	<b>2 739,5</b>
<b>Résultat opérationnel avant amortissements</b>		
Franchisage	254,1	259,6
Médicaments génériques	89,4	73,1
Éliminations inter-secteurs	(9,0)	(9,7)
	<b>334,5</b>	<b>323,0</b>
<b>Amortissements</b>		
Franchisage	32,2	31,5
Médicaments génériques	0,3	0,2
	<b>32,5</b>	<b>31,7</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		
Franchisage	221,9	228,1
Médicaments génériques	89,1	72,9
Éliminations inter-secteurs	(9,0)	(9,7)
	<b>302,0</b>	<b>291,3</b>
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles</b>		
Franchisage	50,4	38,5
Médicaments génériques	0,6	1,1
	<b>51,0</b>	<b>39,6</b>

<sup>(1)</sup> Les produits sont constitués des ventes et des autres produits.



**LE GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC.**  
**Notes aux états financiers consolidés**

Pour les exercices terminés le 1er mars 2014 et le 2 mars 2013  
(en millions de dollars canadiens pour les tableaux, sauf indication contraire)

**32. Information sectorielle (suite)**

	Au 1er mars 2014	Au 2 mars 2013
	\$	\$
<b>Total de l'actif</b>		
Franchisage	1 177,1	1 096,8
Médicaments génériques	48,2	47,3
Placement dans Rite Aid	-	306,0
Éliminations inter-secteurs	(60,7)	(57,4)
	<b>1 164,6</b>	<b>1 392,7</b>
<b>Total du passif</b>		
Franchisage	227,2	291,3
Médicaments génériques	34,2	24,1
Éliminations inter-secteurs	(28,9)	(33,5)
	<b>232,5</b>	<b>281,9</b>



## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.**

530, rue Bériault  
Longueuil (Québec)  
J4G 1S8

### **Auditeurs indépendants**

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3000  
Montréal (Québec)  
H3B 4T9

### **Agent de transfert et registraire**

Société de fiducie Computershare  
1500, rue University  
Bureau 700  
Montréal (Québec)  
H3A 3S8

### **Inscription boursière**

Bourse de Toronto  
Symbole boursier : PJC.A

### **Sites internet**

[www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com)

### **Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. aura lieu le 8 juillet 2014 à 9 h 30 au siège social de la Société situé au 551, rue Bériault, Longueuil (Québec)

### **Notice annuelle**

La notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 1er mars 2014 est disponible sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez-vous adresser au secrétariat corporatif de la Société.

### **Relations avec les investisseurs**

(450) 646-9611, poste 1165  
[IR@jeancoutu.com](mailto:IR@jeancoutu.com)

*To receive an English version of this report, please write to:*

*The Jean Coutu Group (PJC) Inc.  
c/o Corporate Secretary  
530 Bériault Street  
Longueuil (Québec) J4G 1S8*

*or send an e-mail to [IR@jeancoutu.com](mailto:IR@jeancoutu.com)*



530 rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8 (450) 646-9760 [www.jeancoutu.com](http://www.jeancoutu.com)